

VERBATIM

Ce document est issu du travail de mise en accessibilité en direct d'un événement par un interprète de l'écrit. Son contenu peut comporter des approximations : il ne constitue pas un compte-rendu officiel et ne peut être diffusé en tant que tel.

LÉGENDE

La transcription peut être compromise ou interrompue momentanément pour diverses raisons : soyez attentifs aux mentions explicatives qui s'affichent en temps réel.

[Propos hors micro] : Les propos d'une personne qui s'exprime hors micro ne sont pas clairement perceptibles, ils sont généralement retranscrits de façon incomplète, inexacte ou pas du tout.

[Mauvaise réception sonore] : Un débit internet de faible qualité rend les propos incompréhensibles. Ils peuvent aussi être la cause d'un décalage important entre l'énoncé et l'affichage, l'accessibilité à la communication n'étant plus garantie.

[Propos non compris par l'interprète] : Propos non sous-titrés en raison d'une énonciation trop rapide ou d'une élocution ne permettant pas à l'interprète de transcrire.

[Prises de paroles simultanées] : Propos non sous-titrés parce que plusieurs personnes parlent en même temps et que l'interprète n'est plus en mesure de transcrire.

[Bruits parasites] : Bruits ambiants qui viennent perturber la compréhension de la voix.

***** : Mot ou nom propre dont l'orthographe est incertaine.

****** : Passage manquant.

Conseil départemental de la Manche

Vendredi 9 décembre 2022

_ Est-ce que je me fais entendre ? Pas vraiment... Vous m'entendez ? Il n'est pas assez fort, ils ne m'entendent pas. C'est trop bas. Vous m'entendez ? Merveilleux ! Un coup de clochette ! Bonjour à toutes et à tous. Nous nous retrouvons aujourd'hui pour une nouvelle séance plénière, dernière de l'année. Je vais commencer par déclarer la séance ouverte. Je vais désigner un secrétaire de séance. Je crois que c'est Brigitte Boisgerault qui doit ouvrir aujourd'hui, si elle le veut bien. Il y a un nouveau dispositif. Je dois donner la parole en appuyant sur un bouton. Je peux aussi couper la parole, mais j'en userai le moins possible. Brigitte Boisgerault acceptant, Monsieur le directeur général des services va faire l'appel.

_ Monsieur Hervé Agnès ? Monsieur Philippe Bas ? Madame Emmanuelle Bellée ? Madame Brigitte Boisgerault ? Madame Frédérique Boury ? Monsieur Jacky Bouvet ? Madame Isabelle Bouyer-Maupas ? Monsieur Jean-Claude Braud ? Madame Lydie Brionne ? Madame Catherine Brunaud-Rhyn ? Madame Christèle Castelein ? Madame Hedwige Collette ? Monsieur Jacques Coquelin ? Madame Stéphanie Coupé ? Madame Valérie Coupel-Beaufils ? Monsieur Michel de Beaucoudrey ? Monsieur Antoine Delauney ? Monsieur Daniel Denis ? Monsieur André Denot ? Monsieur Hervé Desserouer ? Madame Karine Duval ? Monsieur Franck Hinault ? Madame Marie-Pierre Fauvel ? Monsieur Damien Ferey ? Monsieur Benoît Fidelin ? Madame Isabelle Fontaine ? Monsieur Grégory Galbadon ? Madame Sylvie Gâté ? Madame Nicole Godard ? Monsieur Philippe Gosselin ? Madame Carine Grasset est excusée. Elle a donné procuration à Jacky Bouvet. Monsieur Dominique Hébert ? Madame Adèle Hommet ? Madame Sonia Larbi ? Madame Maryse Le Goff ? Monsieur Jean-Marie Lebéhot ? Madame Dany Ledoux ? Madame Odile Lefaix-Véron ? Monsieur Pierre-François Lejeune ? Monsieur Gilles Lelong ? Madame Martine Lemoine ? Madame Françoise Lerossignol ? Monsieur Thierry Letouzé ? Madame Nathalie Madec ? Monsieur Jean Morin ? Monsieur Alain Navarret ?

_ Il arrive !

_ Madame Jessie Orvain ? Monsieur Damien Pillon est excusé. Il a donné procuration à Madame Isabelle Bouyer-Maupas. J'ai oublié Madame Valérie Nouvel. Elle discute, mais elle est là. Et Monsieur Yvan Taillebois. Le quorum est atteint.

_ Je confirme que le quorum est atteint. Nous pouvons ouvrir cette séance. Je vais vous donner des informations de début de séance. La salle, après quelques semaines et mois de travaux, s'est retrouvée rénovée. Nous sommes toujours dans la sobriété, contrairement à ce qui était prévu. Les fauteuils ont été sauvés, restaurés. Il y a eu un rembourrage de fait. Vous devriez vivre ici de meilleures heures qu'auparavant. Ça pouvait être rude pour certains. Les accoudoirs ont été refaits. Le cuir a été rénové. L'éclairage LED brille de toute sa splendeur. Il vous permettra de lire plus facilement les délibérations. Ensuite, la sonorisation a été refaite. Vous avez un pupitre. Maintenant, il faut appuyer pour demander la parole. C'est moi qui donne la parole en appuyant sur l'écran pour vous autoriser à passer. Il y a une chaîne qui répond en fonction de l'ordre de présentation. Normalement, de travaux devraient être

facilités, la sono étant meilleure, nous nous entendrons mieux. Une partie du rez-de-chaussée était parfois privée du micro. Le chauffage fonctionne, a priori. J'avais un peu peur pour aujourd'hui. Maintenant, je salue la classe de terminale de Sciences et technologies du management et de la gestion. Je les remercie de leur présence. Ils vont pouvoir assister à nos travaux une partie de la matinée. Cela va leur donner peut-être envie de rentrer dans cet hémicycle un peu plus tard, quand ils souhaiteront. Il y a le Conseil départemental des jeunes qui va être opérationnel. Demain, j'inaugure le début de leurs travaux. Ils pourront prendre attache auprès de leurs professeurs ou des responsables pour voir comment on peut entrer. Ceux qui viennent d'entrée sont là pour deux ans. Si vous le souhaitez, vous pouvez.

Une lettre d'information à destination des élus. Le premier numéro vous a été adressé le 25 novembre par e-mail. Le rythme sera en moyenne tous les 15 jours. Ça pourra peut-être être plus fréquent en fonction de l'actualité. Un nouveau support de communication qui est destinée aux collèges Calypso. Le nom a été pris par rapport à ce phoque. Les collégiens ont choisi ce nom. Il y a eu une petite enquête. Ils ont retenu le nom de Calypso. Ce document sera versé dans les collèges sous format papier. Il sera également envoyé par voie numérique. Un petit mot à l'intérieur qui est rédigé non pas de ma main, mais qui est signé. Et vous avez les cartes de vœux 2023 avec un gros 3. L'agenda traditionnel. Il y a sobriété, audace et vivre ensemble. Ce sont les trois axes sur lesquels nous souhaitons travailler au cours de cette mandature. Le 3 a été repris pour bien marquer ça. J'en ai terminé avec les dernières nouvelles.

Maintenant, en préliminaire, je vais vous donner quelques informations comme le veut la tradition, quelques propos introductifs pour vous dire que les défis nous attendaient déjà auparavant. Nous avons découvert au cours de l'année que l'actualité aidant, tout ce contexte géopolitique très difficile, toutes les conséquences financières, économiques sur les marchés, sur les prix et sur l'inflation, l'année 2022 s'est terminée relativement bien. Mais la construction budgétaire, je vous l'avoue, n'est pas simple. Au-delà de ça, il faut jouer avec de multiples inconnus. D'une part concernant les recettes, puisque nous sommes maintenant totalement dépendants d'un certain nombre de recettes qui peuvent être dynamiques, mais qui ne sont pas à notre main. Nous n'avons plus possibilité de lever l'impôt, l'augmenter comme c'était le cas avant sur la taxe foncière par exemple. On constate le même phénomène pour les municipalités et pour les EPCI dont, petit à petit, nous allons de plus en plus être dépendants. Concernant la hausse des prix, nous connaissons un peu l'ampleur pour 2022, mais nous connaissons difficilement l'ampleur pour 2023 en avant-première, il y a aussi les dépenses d'énergie qui sont là, qui vont constituer un poids énorme dans la construction budgétaire et dans la définition budgétaire, et les dépenses elle-même que nous devons faire tout au long de cette année 2023. Quelques questions et interrogations pour les recettes. Nous avons un socle taxe sur les conventions d'assurance qui, avec la DMTO, représente 30 % des rentrées. C'est un socle important. Dans la mesure où nous nous trouvons sur une bonne dynamique, comme ça a été le cas pour l'immobilier, nous en tirons les fruits. Ce n'est pas durable. Cela peut descendre. Ce sont des questions que nous nous posons régulièrement. Au-delà, ce sont toutes les inconnues qui vont encore se manifester en 2023 sur les recettes, sur les dépenses. Les dépenses s'annoncent parfois difficiles. Nous allons devoir agir. Nous avons passé des phases d'arbitrage qui n'ont pas toujours été simples. Ce n'est simple nulle part. Il nous faut déterminer des politiques en fonction de ces arbitrages, parfois reporter des travaux, mais tout en ayant l'esprit que l'investissement est majeur. Il nous faut soutenir

l'investissement sur ce département. Économiquement, c'est très important. Nous avons programmé plus de 100 millions sur cette année 2022. Nous inscrivons 141 millions sur 2023 tout en sachant qu'il y a un pourcentage réalisé, mais c'est pour affirmer cette volonté d'être présents. Nous devons répondre à des projets qui peuvent s'enclencher. C'est pour cela que nous avons choisi cette priorité. Les dépenses RH sont une autre chose.

Cette année, nous avons subi la revalorisation du point d'indice, la hausse du SMIC, le Ségur de la santé qui n'a pas fini. Il y a des effets de bord qui se manifestent et sur lesquels nous sommes en train d'agir. Et la loi Taquet. Nous arrivons sur des sommes de 6 à 7 millions d'euros. Il y a aussi la revalorisation du RSA. Les partenaires subissent aussi de plein fouet les exigences. Il y a le pacte de confiance qui pose question. Avant, il y avait le Pacte de Cahors. Il ne fallait pas dépasser les 1,20. Maintenant, il y a un pacte de confiance. Dans les termes, je ne suis pas persuadé que ce soit plus facile à gérer. On a eu quelques propos rassurants au cours du congrès des maires. Il fallait peut-être déminer un certain agacement du côté des collectivités en nous disant qu'il n'y aura pas de pénalisation en 2023. S'il y a des pénalités, elles seront faites en 2024 par rapport au réalisé de 2023. Qu'est-ce que seront les pénalités ? On a entendu qu'un euro dépensé en trop sera réclamé. Mais on entend aussi que ça peut être sous d'autres formes. On a accès à des financements de la part de l'État qui peuvent être privilégiés. Je ne suis pas sûr que ceux qui n'auront pas répondu favorablement à ce pacte de confiance y auront accès facilement. Il y a des quantités de moyens d'inciter ou de pénaliser. Zéro marge de manœuvre sur nos recettes. Nous étions en conférence de presse tout à l'heure. Quand nous essayons de trouver des pistes dans notre construction budgétaire, 78 % de nos dépenses sont incompressibles. Je regarde Jacques Coquelin qui confirme. Nous devons œuvrer sur 22 % seulement. Dégager une marge suffisante sur 22 % des dépenses, ce n'est pas évident. Le budget est encore en cours de construction. Plus de 75 % des dépenses de fonctionnement sont contraintes. Nous souhaitons maintenir le cap des 100 millions au moins d'investissement dans les territoires. C'est en inscrivant plus qu'on peut essayer de les atteindre compte tenu du ratio de réalisation. Après, il y a le recours à l'emprunt. C'est une de nos seules marges de manœuvre. C'est la plus désagréable. Nous avons pu réduire notre dette petit à petit pour arriver à un quotient de désendettement de 2,6 années. C'est un excellent coefficient. Là où nous étions, j'ai connu en arrivant ici un 2,5 et c'est excellent. Ça nous laisse une marge de manœuvre. C'est tout au long de l'année 2023 que nous verrons les besoins exprimés pour avoir recours à cet emprunt. Ce n'est qu'une étape pour 2023. Nous y réfléchissons tous. 2024 ne sera pas évident non plus dans sa construction. Quel sera l'effet de l'inflation ? Si le conflit russo-ukrainien s'arrête, est-ce qu'on aura un retour à une inflation moins importante ? Je pense qu'il y aura une certaine inertie. Il faudra du temps pour en arriver là. La construction budgétaire n'est pas simple, mais elle est quand même chargée d'optimisme. Grâce aux années de bonne gestion antérieure, nous avons des possibilités qui nous permettent de réagir face à la difficulté.

Parmi les nouvelles sympathiques, la question se posait sur notre candidature à la flamme des Jeux olympiques. Nous sommes sur 2024. Il y avait un inconvénient majeur : le coût de 180 000 €. Il y a même de la TVA dessus. 20 %. C'était aussi la non maîtrise du tracé. Si nous voulions adhérer à ce projet, il fallait aussi que nous puissions trouver un co-financeur qui prenne une bonne partie du coût et que nous ayons une maîtrise du tracé sur l'arrivée de la flamme. Nous avons exigé que ce soit le Mont-Saint-Michel. Nous avons été entendus. Comme nous avons discuté avec l'EPIC du Mont, l'EPIC a accepté de prendre 50 % de la charge. Nous divisons la

note par deux. Compte tenu de l'événement 2024, je pense qu'il faut se positionner. La flamme a d'autant plus cette symbolique. L'arrivée au Mont, sous l'archange, l'image est mondiale. En termes de communication, c'est une très belle chose. Le trajet n'est pas encore défini. Nous avons une main un peu moyenne. Je suis heureux d'avoir pu négocier sur l'arrivée du Mont, mais je souhaite aussi que le parcours se fasse du nord au sud. Mais nous n'en sommes pas là. Bonne nouvelle sur cette flamme. Après les Jeux d'été 1924, nous aurons la flamme sur le Mont-Saint-Michel en 2024. C'est une montée en puissance qui se fera tout au long de l'année 2023 dans cette destination pour avoir plus de visiteurs. Autre chose, c'est à l'ordre du jour de vos délibérations : il y a les 100 ans du Marité. Ce bateau, 100 ans en 2023, c'est le dernier bateau de la pêche à la morue en France. Il a toutes ses lettres de noblesse. Ça a été un parcours tout à fait étonnant. Le Marité a failli disparaître à 4 reprises, quand il a été sauvé in extremis. C'est Gérard d'Aboville qui était là. Il a vu qu'un département pouvait le reprendre. Le Marité, ses 100 ans seront fêtés largement en 2023. Il y a un autre événement dont je vous présenterai le rapport tout à l'heure qui est lié au 80e anniversaire du Débarquement. J'estime que nous devons fêter cet événement aussi. Dernier événement commémoratif peut-être au cours duquel nous pourrions espérer avoir des vétérans. C'est le dernier où on peut l'espérer. J'ai demandé à candidater pour que la cérémonie officielle, internationale se passe chez nous, sur nos côtes. Nous n'avons pas reçu de cérémonie internationale depuis 1984. Il faut se positionner pour ça. J'ai déjà pris attache auprès de certaines instances pour nous positionner. Tout cela est du ressort de l'Élysée. On compte sur certains élus pour défendre activement cette volonté. Si tel était le cas, ce serait avec plaisir que nous accueillerions cette cérémonie. Il faut créer un comité de pilotage. Ça me semble évident qu'on mette en place ce comité de pilotage avec les directions ressources, certains d'entre vous, des personnes qualifiées qui pourraient rejoindre ce comité. Je crois que je n'ai rien oublié. J'en ai fini. Je vous remercie de votre attention. J'ai encore été un peu long. Je pense peut-être que la parole à être demandé.

_ Merci, Monsieur le Président. La police de l'assemblée fonctionne. Monsieur le Président, chers collègues, au cours de cette journée plénière, nous allons essayer de nous projeter à court terme, car notre regard est déjà sur 2023. Certains grands événements que nous évoquons ici nous projetteront on 2024. Pourtant, notre regard se doit d'aller plus loin encore. Ce sera le sujet central avec le budget de notre session de janvier, mais déjà à travers le rapport sur le développement durable et le travail mené sur l'empreinte environnementale, nous voyons venir des échéances qui vont nous obliger, et non pas nous contraindre. Des mots différents alors que la réalité nous rattrape, que nous pouvons volontairement changer de trajectoire et éviter le pire des bouleversements climatiques. Mon collègue Thierry reviendra tout à l'heure autour de ce rapport, qui nous permet de faire le point sur notre engagement. Pour autant, nous allons devoir passer à l'étape suivante, agir avec détermination pour atteindre les objectifs... Il y a du larsen. Excusez-moi. En matière de réduction de gaz à effet de serre. Pendant que nous visons le moyen terme, il nous faudra agir dès maintenant et anticiper les conséquences des évolutions inéluctables. Si nous regardons en avant, nous pouvons aussi regarder avec un peu de nostalgie. Même si cela est passé inaperçu, au milieu de toutes les crises, même si cela est parfois un peu parlant pour nos concitoyens, cette année, ce sont les 40 ans des premières lois de décentralisation. Au début des années 80, l'État a décidé de donner du pouvoir et une part d'autonomie aux collectivités locales. Une révolution silencieuse dans une France alors hyper centralisée. Donner de l'autonomie, c'est faire confiance. C'est faire croire aussi que la compréhension de la vie et de la culture locale, la

connaissance fine des besoins et la proximité des élus pouvaient permettre une meilleure efficacité des politiques publiques. Si nous sommes là, c'est parce que la décentralisation a permis l'éclosion des conseils généraux puis départementaux. Ce n'est peut-être pas par hasard que ces 40 ans sont restés discrets cette année. L'esprit de la décentralisation a presque complètement disparu. Les collectivités gardent leur autonomie financière par le fait de pouvoir librement élaborer un budget, mais ne vivent que par les dotations de l'État et de quelques taxes. L'État impose un plafond de dépenses aux collectivités, les contraignant directement dans leur choix alors même qu'une grande majorité des dépenses sont obligatoires et incompressibles. Oui, on peut employer le mot de "contrainte". Notre budget est contraint, car nous n'avons plus la liberté de recette. On nous impose des obligations et des limites de dépenses. Par le prisme financier, c'est un recul de 40 ans que nous subissons. C'est affligeant. Pourtant, n'est-il pas évident que l'échelon local et vertueux ? Le bilan de ses 40 ans, ce serait extraordinaire de constater que l'apport de la décentralisation... Les collectivités locales ont l'obligation de constituer un budget en équilibre. Cet aspect vertueux existe aussi par la complémentarité entre les collectivités, une complémentarité qu'il est nécessaire d'accentuer en cherchant nous recentrer sur nos compétences.

Il est indispensable de nous inscrire dans cette logique qui doit être vertueuse.

À ce titre, nous ne comprenons pas la logique du mal nommé Pacte de confiance. On veut contraindre les collectivités pour leurs dépenses de fonctionnement alors qu'elles ont déjà prouvé en termes de bonne gestion financière. Pour nous, c'est de la défiance. Comment pouvoir laisser libre cours à l'initiative locale pour mener les politiques nécessaires aux grands enjeux actuels ? Comment fixer de telles trajectoires alors que nous sommes entrés dans une période de forte augmentation du coût des énergies ? Nous avons tous conscience que nous sommes dans une période de transition, que beaucoup de questions restent ouvertes. C'est dans ces périodes que nous devrions pouvoir croire en l'agilité de la proximité. Au sens même de notre département, il va falloir vivre cette transition. Nous sommes loin du compte sur cette compétence première. L'argent, c'est une chose. Les budgets sur le papier ne refusent pas l'encre et les chiffres.

Nous sommes rendus compte lorsqu'il s'agit de prendre en charge les enfants qui souffrent d'un handicap. Nous devons changer de braquer, aller plus vite, plus haut et plus fort.

Notre imaginaire collectif ne doit pas être angoissant. L'angoisse viendra si nous subissons l'avenir. Dès aujourd'hui, sachant être les obligés d'un futur radieux. C'est maintenant que tout se joue. Merci.

_ Philippe Bas a la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. Merci des propos très responsables et objectifs que vous avez tenus sur les conditions d'élaboration de notre budget pour 2023. Je remercie aussi Karine Duval de son propos. Sur bien des points, et même sur presque tous, je partage son analyse. Il y a 40 ans, un grand mouvement de décentralisation a été enclenché. Depuis cette époque, c'est un peu comme si les administrations centrales avaient constamment cherché à reprendre d'une main ce que le Parlement avait accordé de l'autre.

Et c'est un combat sans cesse recommencé que celui de la défense des libertés locales. En 2014, il a fallu sauver les départements. Leur disparition avait été décidée par le premier ministre de l'époque.

Il avait l'annoncé à la tribune de l'Assemblée nationale dans son discours de politique générale. Il a fallu sauver les compétences des départements qui étaient vidés de leur substance avec un transfert massif de leur responsabilité vers les régions, c'est-à-dire un

éloignement par rapport à nos concitoyens. C'est vrai pour les routes, c'était vrai aussi pour les ports, qui ont beaucoup d'importance pour un département comme le nôtre. C'était vrai aussi pour la cohésion territoriale. Il a fallu obtenir l'inscription dans la loi pour que les départements puissent continuer à aider les intercommunalité et les communes dans leurs investissements, dans leurs infrastructures au service de la population. Et nous avons vu aussi l'encadrement normatif qui a été sans cesse plus complexe, plus approfondie, notamment des marges de manœuvre pour gérer notre grande compétence de solidarité. Les prestations nationales limitent notre marge de manœuvre politique. Et le plus grave, sans doute, c'est la disparition progressive de la fiscalité locale.

Alors bien sûr, je fais crédit à l'État d'être sincère dans ses engagements, en tout cas, à court terme. La fiscalité locale est remplacée par les dotations qui sont elles-mêmes fondées sur des impôts nationaux, comme la TVA. Dans un premier temps, les ressources sont équivalentes à ce qu'elles pouvaient être avant la disparition des impôts qui étaient à la main des collectivités et des départements.

Le lien fiscal, c'est un lien démocratique entre les citoyens et leurs élus qui gèrent la collectivité. Cela nous permet de savoir si nous pouvons moduler cette ressource en fonction de nos projets politiques. Et nous avons perdu cette latitude. Je partage vraiment les préoccupations exprimées par Karine Duval. Notre président est revenu sur cette proposition néfaste, et même toxique selon laquelle l'étape pourrait se permettre de sanctionner le département en fonction de l'évolution de dépenses. Avec une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement proprement dite. Je parle des dépenses de nos propres services qui sont tenus depuis des années. Je me tourne vers notre vice-président en charge des finances. Avec un esprit d'économie méticuleux, il vérifie que nos services, sans être à la diète, sont peu dépensiers pour leur propre fonctionnement. Il est heureux que nous ayons cet esprit de responsabilité. Et je tenais à le saluer au nom de la majorité gouvernementale dans ce propos liminaire, avant, Monsieur le Président, que vous puissiez...

Vous lisez en moi comme dans un livre ouvert. J'ai dit "départementale". Il y a des témoins pour l'attester. Merci, Monsieur le Président.

_ Merci, Monsieur le Président. Il y a encore dans ce qu'elle a beaucoup de marche à monter. Merci pour vos paroles. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Benoît Fidelin.

_ Monsieur le Président, chers collègues, je voulais réagir face au tract qui vous a été distribué ce matin. Dans ce tract distribué par une organisation qui s'appelle le Crilan*, il est question d'une absence de volonté de dialogue de la part du conseil départemental. Cela suite à une proposition infructueuse qui n'a pas été présentée en bureau ni en AG. Cette situation a contraint le Crilan* a engagé une action auprès du tribunal administratif.

Face à cela, je voudrais rétablir les faits. Dire simplement la vérité des choses. La vérité des choses, c'est que le Crilan* qui est membre de l'assemblée générale a demandé que la CLI de Flamanville finance une expertise indépendante. À cette demande, par neuf voix sur 10, le bureau de la CLI a dit son refus. Nous avons un budget de 75 000 €, un bilan de 20 ans de fonctionnement de l'EPR. Nous n'allons pas nous suppléer à l'ASN. Et d'ailleurs, ce serait ne pas les respecté que d'accepter cela. En assemblée générale de la commission locale d'information sur le nucléaire de Flamanville, cette demande a été rejetée à une écrasante majorité.

En revanche, la CLI de Flamanville a commandé un travail qui est dans sa mission d'information. C'est quelqu'un que j'ai contacté, un ancien journaliste, un expert sur toutes ces questions, qui va faire un travail pour le grand public, essayant d'expliquer, parce que les gens ont besoin d'explication, pourquoi il y a eu des aléas, mais tout cela de manière

compréhensible, vulgarisé, accessible au grand public. Voilà ce qui a été décidé. Cette absence de volonté de dialogue et ce refus illégal, ce sont des mots que nous ne pouvions pas accepter. Voilà ce que je voulais vous dire. Je voulais juste rajouter quelque chose. La volonté de dialogue est au cœur même du comité local d'information. Nous souhaitons organiser un exercice démocratique autour des installations nucléaires. C'est un défi aujourd'hui. Un défi dans une société marquée par le repli sur soi, marquée par le complotiste, par les aspirations et le refus de l'idée des autres. Autour de ce patrimoine industriel qui est là, on essaie d'organiser un débat. Partout, cela se passe bien. Je ne peux pas laisser passer de tels propos. Nous avons passé deux jours au conseil d'administration de l'assemblée générale nationale de toutes les CLI à Paris. Lors de ses débats, les CLI de la Manche ont été saluées comme des commissions locales d'information comme l'une des plus dynamiques de France.

Je voulais rétablir le réel et dire que nous continuerons à faire œuvres tous ensemble pour qu'une vraie démocratie existe au sein des CLI.

_ Merci, cher collègue, de rétablir la vérité. Et les contrevérités avec lesquels certains jouent allègrement. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Dans ce cas, je propose d'aborder au plus vite l'ordre du jour avec en premier lieu l'action sociale et une délibération 1.1. Sylvie Gâté est à l'exercice sur ce traditionnel vote pour, contre, avec ou sans réserve. Il y a quelques propositions intéressantes cette année. Il y a aussi des réserves qui sont émises sur ce rapport.

_ C'est un exercice qui n'est pas forcément facile à faire. Mais je vais essayer de faire au mieux. Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicapés de la perte d'autonomie est un outil de programmation financière des établissements et des services du secteur médico-social qui accueille des personnes âgées ou des personnes handicapées et qui sont financés par l'assurance-maladie. C'est un outil de programmation régionale et pluriannuelle de l'offre médico-sociale qui détermine les priorités de financement des créations, extensions et transformations de places en établissement et services médico-sociaux à destination de ces personnes. Il s'agit d'établir un calendrier des priorités au regard des enveloppes régionales à la main de l'ARS et avec l'objectif d'équilibre de l'offre médico-sociale sur le territoire régional.

Les points saillants de la programmation annuelle sont : des mesures nouvelles dans le cadre de la feuille de route grand âge et autonomie et la stratégie vieillir en bonne santé. Une continuité du plan triennal de mise en place des infirmières de nuit dans les EHPAD avec un crédit alloué pour la Normandie de 397 000 €. Des financements complémentaires dédiés à la prévention en EHPAD. En ce qui concerne l'hébergement temporaire pour les personnes âgées en sortie d'hospitalisation, le département comptabilise 10 places.

L'appel à candidature sur le Nord n'a pas abouti.

Le département souhaite qu'une évaluation soit réalisée pour faire un bilan sur cette nouvelle offre. Une enveloppe régionale de 1,7 million est déléguée à l'agence régionale de santé pour renforcer le taux d'encadrement, la médicalisation et la qualité des soins en EHPAD. Cela vise à augmenter le temps de présence des médecins dans les EHPAD de la Manche.

Financer de nouveaux pôles d'activité de soins adaptés également dans la Manche pour un montant global de 130 000 €.

Des crédits s'inscrivent en complémentarité du financement à Barfleur en 2022 et l'attribution d'un financement en 2024 pour Saint-Vaast-la-Hougue.

Des mesures nouvelles dans le cadre de la stratégie de mobilisation et de soutien pour 2020 et 2022 agir pour les aidants. Cela s'applique aux chants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, avec le développement de centres de ressources territoriaux. L'ARS

attribue une enveloppe de 967 000 € pour la création de trois CRT, dans un premier temps, pour les cinq départements normands et à terme, 10 CRT. Le département de la Manche regrette l'absence de financement d'un CRT sur son territoire et souhaite bénéficier du financement d'un CRT. Un montant de 467 000 euros au régional dans la perte d'autonomie. Le département est en attente de pouvoir accorder de nouvelles autorisations et apportera un cofinancement via le forfait dépendance pour les autorisations de places d'hébergement temporaire. Et sur le secteur du handicap, le financement d'offres de répit dans la Manche mobilisable à hauteur de 92 000 €.

Le département identifie en particulier des besoins importants pour les personnes bénéficiant d'une orientation en établissement d'accueil médicalisé.

Des mesures nouvelles en faveur d'une société inclusive dans la continuité de la démarche : une réponse accompagnée pour tous, avec une enveloppe régionale de 186 000 € la création de trois unités d'enseignement externalisé en milieu scolaire pour enfants en situation de polyhandicap. L'implantation sera décidée avec le directeur académique des services de l'éducation nationale. L'ARS bénéficiera de crédit pour créer un dispositif régional de soutien à l'autodétermination pour un budget de fonctionnement de 400 000 €. Et dans le cadre de la prévention des ruptures de parcours et des situations critiques, une enveloppe de 228 000 € est réservée pour développer l'offre sur le territoire de la Manche en cohérence avec les enjeux identifiés dans le cadre du déploiement des communautés 360.

Concernant la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles d'une redéveloppement, pour la Manche, une enveloppe de 141 000 € fléchés vers la plate-forme de coordination et d'orientation des PEP50 en vue d'accompagner sa montée en charge et d'étendre son périmètre d'intervention aux enfants de sept à 12 ans. Et le centre ressource autisme bénéficiera d'un montant, renfort de moyens de 95 000 € en vue de réduire les délais des diagnostics des adultes. L'ARS se voit également déléguer une enveloppe de 1,27 millions d'euros pour la mise en œuvre d'une unité résidentielle pour les adultes autistes en situation très complexe, dont l'implantation se fera en une articulation étroite avec les équipes des établissements de psychiatrie. Le financement d'une seconde unité est à l'étude par la délégation interministérielle à l'autisme. Caen et Rouen sont retenus implantation de cette unité. En ce qui concerne la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020/2022 dans le cadre d'un contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, des actions : soutenir les parents d'enfants en situation de handicap et l'action garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap sera prolongée jusqu'en 2023. Les actions développées des articulations entre secteur social et médico-social associant professionnels de la protection de l'enfance pour éviter les ruptures de parcours.

Pour compléter, une enveloppe de 133 000 € afin de prolonger les travaux conjoints pour l'amélioration de la qualité des offres proposées aux enfants en situation de handicap confié à l'aide sociale à l'enfance. Le département de la Manche reste très attentif à la situation de la pédopsychiatrie. L'offre de pédopsychiatrie sur notre territoire doit être une priorité de l'agence régionale de santé. En ce qui concerne les mesures en faveur de la mise en œuvre des démarches de qualité de vie au travail dans les établissements ou les services sociaux ou médico-sociaux et de l'attractivité des métiers. L'appel à projets de l'ARS permet d'apporter des financements sur l'accompagnement des équipes à cette démarche. Pour les services d'aide à domicile, le département de la Manche s'engage dans le financement d'actions relatives à la qualité de vie au travail via le développement de la dotation supplémentaire dite dotation de qualité, ainsi que dans le cadre de sa stratégie inclusive dans le projet de

mandature 2022/2028. Le département s'inscrit en partenariat avec l'ARS sur cet enjeu d'attractivité des métiers. À ce titre, le projet de mandature 2022/2028 prévoient de poursuivre le déploiement dans la Manche d'une nouvelle modalité de gouvernance qui réunit les acteurs de la formation insertion, agences régionales de santé pour coordonner les actions avec un engagement financier du département à hauteur de 50 000 € par an. Le département vise également le soutien à l'innovation managériale des services d'aide à domicile avec un soutien financier à hauteur de 200 000 € par an et le soutien à la professionnalisation des aides à domicile à l'aide de la formation avant emploi avec des financements mobilisables à hauteur de 110 000 € par an.

Toutes ces mesures annoncées viennent s'ajouter aux mesures annoncées pour 2022. Au-delà de ces créations, il faudra prioriser les actions au regard des besoins. Une partie des autorisations relevant d'un financement conjoint, il sera attendu un engagement de l'ARS afin d'assurer une stratégie et des interventions conjointes pour répondre au mieux aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap du département. Il s'agit d'intentions. Rien n'est acté. Il nous faudra une très grande vigilance. Malgré toutes ces intentions, nous vous proposons d'émettre un avis favorable avec réserve. Première réserve en ce qui concerne la stratégie agir pour les aidants. Dans la poursuite de sa démarche inclusive, le département de la Manche souhaite l'implantation d'une unité d'enseignement externalisé en milieu scolaire pour enfants en situation de polyhandicap. Et ensuite, sur le manque de moyens en pédopsychiatrie. Mais également sur la situation des places en IME. 121 jeunes adultes sont toujours admis en IME. Et de jeunes enfants sont en attente de ces places d'IME et se retrouve dans des endroits qui ne ? Pas forcément à leur situation. Je profite de cette opportunité pour rappeler les besoins des EHPAD et des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du handicap qui n'ont pas été financés dans la totalité de leurs OTP dans le cadre du Ségur.

Ce rapport a reçu un avis favorable avec une abstention pour la commission affaires générales.

_ Merci, cher collègue. J'entends que les besoins en pédopsychiatrie ne sont toujours pas là. Nous relevons ses remarques tous les ans. Y a des demandes de prise de parole ?

_ Merci, Monsieur le Président et chers collègues. Au nom du groupe de la gauche sociale et écologiste, nous tenons à saluer les élèves qui sont présents. La démocratie, c'est le débat. C'est le cas sur le PRIAC. Le PRIAC, derrière cet acronyme se cache un document extrêmement important pour les habitants de la Manche. C'est un outil de programmation et de planification régionale de l'offre médico-sociale, notamment pour les personnes en situation de handicap et les seniors de notre département. Mais il ne faut pas se tromper. Cet outil n'est pas un énième document administratif. C'est un document éminemment politique car sa programmation sauf que dans la continuité du précédent quinquennat présidentiel. Elle est conforme aux orientations stratégiques fixées par Emmanuel Macron.

Ce document est la traduction opérationnelle des projets de loi de financement de la sécurité sociale dont le dernier a été voté en utilisant le passage en force de l'article 49 trois de la constitution. L'ensemble des parlementaires des oppositions ont même regretté l'absence de débat constructif alors que de grandes questions se posent. Cet outil est aussi l'application des lois votées par le Parlement et la majorité présidentielle comme celles sur l'école de la confiance ou par rapport aux stratégies déclinées par le gouvernement.

Malheureusement, pour les habitants de la Manche, le PRIAC est loin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Nous vous avons déjà exprimé notre vision, notre cap et nos propositions lors du débat sur les orientations stratégiques. Malheureusement, n'avait pas souhaité les retenir. Vous avez préféré changer de cap sur cette stratégie. Après plusieurs

années où le choix de votre majorité départementale était d'émettre un avis défavorable, vous avez souhaité donner un avis favorable et ainsi reprendre les orientations du gouvernement. C'est en contradiction totale avec la motion que nous avons voté ensemble l'année dernière, le 10 décembre 2021, sur l'avenir et les enjeux du secteur social et médico-social. Ce qui est dommage, c'est que vous n'avez pas d'orientation politique claire sur ces sujets. Il n'y a même pas de document départemental stratégique, pourtant obligatoire légalement, qui se nomme le schéma départemental médico-social.

Notre position est très claire. Nous sommes en faveur d'un changement de paradigme pour garantir la pleine inclusion des personnes en situation de handicap et des seniors dans la société. Nous devons aller au-delà des premiers résultats de la démarche inclusive. Les associations de notre territoire ont engagé ce travail dans leurs projets associatifs. Elle nous demande de les soutenir en ce changement de vision de notre société. Elle nous demande de changer notre regard. La défenseur des droits et le rapporteur de l'ONU redisent régulièrement combien notre système doit être revu en profondeur.

Les mesures prises actuellement pour répondre aux besoins de ces personnes sont spécialisées et cloisonnées. Cette approche actuelle se traduit par la priorité aux réponses de compensation individuelle au détriment d'une nécessaire transformation de l'environnement dans une société inclusive ouverte à tous. Nous affirmons la nécessité de faire société en s'appuyant sur des concepts d'autodétermination et du développement du pouvoir d'agir. L'autodétermination, c'est de faire des choix pour sa propre vie, choisir par soi-même et pour soi-même ce que l'on va faire, se donner les moyens d'y arriver et demander de l'aide si l'on en a besoin. Il faut être acteur dans la réalisation de ses choix. La logique actuelle est axée sur la prise en charge de l'incapacité. Nous devrions mettre tous nos efforts vers une transformation totale de la société et du cadre de vie pour que tous les habitants, sans exception, puissent jouir de leurs droits avec des services accessibles et inclusifs.

Cette vision doit commencer à l'école. Les récentes déclarations du ministre de l'éducation nationale remettent en cause la volonté de l'école inclusive pour tous. Nous regrettons ses propos. En tant qu'élus locaux, nous sommes régulièrement interpellés par les parents qui n'ont plus de solution malgré le droit accordé par la CDAPH. Le nombre d'AESH recruté par l'éducation nationale n'est pas suffisant, faute de moyens. Les AESH sont mutualisées pour plusieurs élèves alors qu'ils ont des notifications pour avoir une AESH individualisée. Autant de situations inacceptables pour les enfants en situation de handicap et leurs familles. La défenseur des droits indique que trop d'enfants ne bénéficient pas d'un parcours scolaire adapté et sont victimes de stigmatisation. Ils ne voient pas leurs besoins pris en compte. La transformation de l'offre médico-sociale conduit à la discrimination et à de l'exclusion. Dans le Cotentin, 90 enfants et leurs familles attendent une place à l'institut médico éducatif situé à Cherbourg-en-Cotentin. Plus de 130 enfants attend d'une place pour être accompagnés par un SESSAD. Malheureusement, la situation est la même dans le centre et le Sud Manche. Nous pourrions énumérer tous les témoignages que nous avons des habitants. Aujourd'hui, nous avons aussi des adultes trentenaires qui sont dans des structures pour enfants car ils attendent une place dans un établissement pour adultes. Ainsi, les mesures proposées par le PRIAC sont loin de répondre aux besoins actuels des personnes qui se sentent maltraitées par un système qui les délaisse. Concernant les seigneurs, nous ne voyons aucune nouvelle proposition alors que nous avons vécu récemment le scandale ORPEA. Les habitants de la Manche et les associations ont de fortes attentes, notamment sur la citoyenneté pleine et entière de la personne âgée, sur la dignité et son droit à de bonnes conditions de vie. Il y a un réel souhait de changement de modèle avec une réorientation de la politique du grand âge.

Ce sont aussi les conclusions de la concertation concernant le grand âge et l'autonomie qui ont été menées par Dominique Libault.

Il nous dit que de nombreuses transformations doivent être engagées. Celle des liens intergénérationnel, celle de l'offre qui ne peut pas se réduire à l'isolement chez soi ou en établissement, celle du système d'aide que l'allongement de la vie de ses proches ne se traduise pas en dilemme financier, celle de la prise en charge pour assurer les parcours de soins et de santé sans rupture. Celle de la politique de prévention qui doit commencer très tôt et se poursuivre le plus longtemps possible pour maintenir au mieux les fonctions de la personne. Nous faisons face à une double exigence. Affronter la réalité démographique de la hausse du nombre de personnes âgées dépendantes mais également faire évoluer l'offre proposée car le modèle actuel est à bout de souffle. L'INSEE a publié une étude la semaine dernière. Pour notre département, à l'horizon 2070, la part des seniors va continuer d'augmenter. Elle pourrait même atteindre 39 % de la population dans la Manche. La première nécessité pour demain, c'est d'assurer auprès des personnes fragilisées la présence suffisante de professionnels qualifiés fiers de leur métier, dans une relation d'accompagnement non seulement technique, mais aussi humaines. Il est urgent de restaurer l'attractivité de ces métiers. Deuxième impératif, c'est la simplification du système d'accompagnement et de soins de la personne âgée. Cela s'apparente trop souvent à un parcours du combattant. Nous pouvons le vivre personnellement aussi. Le système actuel en génère trop souvent des dramatiques ruptures de prise en charge entre le domicile, l'établissement et l'hôpital. Nous n'investissons pas suffisamment dans la prévention de la perte d'autonomie. La construction d'une société inclusive pour les publics en perte d'autonomie les personnes âgées comme les personnes en situation de handicap doit franchir une nouvelle étape pour affirmer partout la citoyenneté et la dignité de tous les citoyens. Nous devons changer de paradigme, changer notre regard. Nous en sommes loin dans les propositions faites par ce PRIAC. Nous voterons contre.

_ Merci, cher collègue. Sylvie Gâté demande la parole.

_ Merci. On entend bien des remarques et nous pouvons en partager certaines. Nous ne pouvons pas émettre un avis défavorable. Il y a des intentions positives dans ce nouveau PRIAC. Ces intentions existent. C'est pour cela que l'on propose un avis favorable avec des réserves.

_ Merci, chère collègue. Je crois qu'il y a deux ans que nous sommes opposés à ce PRIAC. Que faire ? Tel qu'on le voit dans sa déclinaison aujourd'hui, Sylvie Gâté souligne des points positifs. Il y a deux ans, je faisais partie de ces personnes qui voulaient aller contre. On essaie de composer. Quelque part, si nous retrouvons les mêmes difficultés que nous avons eues cette année encore, c'est que nous avons été associés trop tardivement.

Je vous avoue que l'envie d'aller contre me parcourait. Mais il y a quand même quelques éléments positifs, même si cela ne répond pas à tout. Mais en ce moment, il y a tellement de choses qui rendent l'ouvrage difficile. Nous avons parlé des personnes âgées, de l'enfance. C'est quelque chose qui devient de plus en plus prégnant. Je devais l'aborder dans les propos préliminaires. Mais les MNA sont plus que jamais d'actualité. Et les conditions dans lesquelles nous sommes amenés à les revoir. Donc s'associer à ce PRIAC, c'était la grande question. Le côté tardif pour nous y associer, c'est ce que je déplore aussi. Cette année, nous sommes partis du fait qu'il y a des éléments un peu plus positifs. Je peux vous assurer que si l'année prochaine, je me retrouve devant la même position pour avoir été associé aussi tardivement, je crois que je vous proposerai d'aller contre. Cela fait bouger les lignes. De temps en temps, c'est pas si mal. Mais je le regrette comme vous. Karine Duval demande la parole.

_ Oui, président. Je vais rebondir sur ce que vous venez de dire et ce que nous avons pu partager. Pendant deux ans, nous avons voté contre. On s'affligeait du fait que le département va parfois au-delà de ses compétences et cofinance avec l'ARS des dispositifs qui sont de sa responsabilité. On exige que le département soit un véritable partenaire dans le cadre de ce PRIAC et du projet régional de santé. La fois où nous avons voté contre il y a eu des évolutions positives. C'est un rapport de force. Il faut que l'on soit plus solidaire car nous voulons aller dans le même sens.

_ C'est le point de bascule qui est peut-être différent, mais nous sommes à une frontière. Dominique Hébert demande la parole.

_ Quand vous dites qu'on est dans la nuance, on est dans la Manche. Ça fait penser au discours rabâché. Nous sommes violemment modérés. Je voulais en profiter pour saluer les propos responsables. Cela traduit une réelle vision et une réelle volonté pour faire la Manche à 100 % inclusive et faire en sorte que ça ne reste pas seulement un slogan. Il s'agit du quotidien des Manchoises et des Manchois. D'être dans cette posture violemment modérée, ça me semble insuffisant. Vous évoquez quelques éléments positifs. Vous posez la question de que faire. Dans le slogan, vous évoquez les missions du département. Dedans, il y a le mot "audace". Il faut faire preuve de courage et d'audace et pouvoir faire un vote défavorable.

_ Concernant l'inclusion, vous aurez un troisième rapport concernant l'avis partagé, un engagement sur lequel nous allons vers l'inclusion. Ce sera une étape que nous déclencherons. C'est en cela que le département est pleinement responsable. Il s'engage au même titre que le projet de mandature. C'était un projet à travers des actions que nous pourrions avancer. Cette année, nous partons sur un vote favorable avec réserve. S'il y a d'autres prises de parole... C'est un sujet important.

_ Je siége à plusieurs commissions au sein de l'ARS. Je vous rappelle que le PRIAC, c'est une enveloppe de 6 millions d'euros. Je déplore comme Sylvie certains éléments du PRIAC. Je déplore notamment qu'il y a beaucoup de dispositifs de coordination. Ces dispositifs, on ne les met pas auprès des actions que l'on doit engager. Il y a vraiment une volonté de travailler ensemble. En fait partie des groupes de travail. Il y a peut-être des choses qui vont avancer avec des actions qui vont peut-être être retenues dans d'autres dispositifs. J'ai une volonté de vouloir travailler avec l'ARS. Je voulais vous exposer ma position aujourd'hui. 6 millions d'euros au niveau de la Normandie, ce sont quand même des actions. Je voulais vous le souligner.

_ Merci. D'autres prises de parole ?

_ Aucun souci là-dessus. On veut tous travailler avec l'ARS et tous les organismes. Là, on est à dire que 6 millions d'euros, ça peut paraître une grosse somme. On est plus de 3 millions d'habitants en Normandie, ça fait 2 euros par habitant. Il faut aussi ramener les choses à leur juste niveau. On veut tous travailler ensemble. Il faut aussi que l'on soit cohérent. On ne peut pas avoir des discours à Paris où nous voterons contre à 52 dans les assemblées. On salue aussi les lycéens. J'espère que vous aurez retenu certains éléments de ce moment démocratique. On ne peut pas avoir des discours et des actes à Paris et des choses différentes ici. On était majoritairement les oppositions opposées au projet de loi, mais ici, on va dire qu'on fait un vote favorable. Il ne s'agit pas de ne pas travailler avec l'ARS, il s'agit de dire que

les moyens mis en œuvre sont largement insuffisants pour atteindre l'objectif que l'on veut tous, c'est-à-dire avoir une Manche à 100 % inclusive.

_ Merci, cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

_ 6 millions d'euros, d'accord, mais on peut ne pas être d'accord que les Communautés 360 soient gérées par les MDPH.

_ En effet, au Parlement, nous nous sommes opposés à l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées. C'est un objectif chiffré chaque année pour faire face aux besoins d'aide des personnes dépendantes. C'est bien le rôle du Parlement de porter une appréciation sur la politique nationale. Quand nous examinons ici, dans une assemblée territoriale, la manière dont cet objectif est décliné, nous nous prononçons non pas sur ce qui relève du Parlement, mais sur ce qui relève de la répartition des moyens au niveau interdépartemental. C'est la raison pour laquelle il me semble qu'il n'y a pas d'incohérence entre ce que nous pouvons décider dans un débat de politique nationale qui n'est pas de notre ressort comme l'assemblée départementale et ce que nous allons faire comme assemblée départementale. Nous le faisons avec toutes les réserves que Sylvie Gâté a exposées dans le détail tout à l'heure et que vous avez reprises dans votre propos. Avis favorable avec réserve, ça n'est pas la même chose qu'un avis favorable sans réserve. Nous sommes bien conscients qu'il y a des besoins auxquels les financements nationaux, ajoutés à nos propres financements, ne trouvent pas les réponses nécessaires pour les personnes les plus vulnérables. Ça entraîne de notre part un effort de temps plus grand. Le débat, c'est bon qu'il ait eut lieu, mais nous sommes conscients que l'exercice de la solidarité se fait avec les moyens qui nous sont donnés pour le faire. Et la responsabilité qui nous incombe, c'est que chaque euro dépensé pour la solidarité soit bien dépensé. Ça nous fait une responsabilité supplémentaire dans la qualité de notre gestion surtout ce chapitre de solidarité qui est tellement important dans les compétences de la collectivité départementale.

_ Merci. Oui ? Philippe Gosselin.

_ Merci. Un petit mot. Il était question du vote des parlementaires. Sans que l'on se sente alpagués, je ne me sens pas du tout alpagué par les propos de notre collègue, mais il est légitime de donner des explications. À l'assemblée, avec le 49.3 nous n'avons pas eu la possibilité de voter le budget de l'État. On a eu un 8e 49.3 hier. Une partie du débat n'a pu avoir lieu. Le débat sur les solidarités, sur l'autonomie est un vrai débat qui est à peine enclenché aujourd'hui. La cinquième branche a été créée il y a quelques années, mais pour le moment, c'est une coquille qui est particulièrement vide. Si on n'a pas pu voter, je te le dis sans trahir des votes qui n'ont pas eu lieu, je n'aurais pas voté ces budgets, il n'y a pas pour autant schizophrénie ou grand écart à voter le cas échéant ce qui est proposé par Sylvie. Je reprends un peu en deux mots ce que disait Philippe. Globalement, les orientations nationales ne sont pas nécessairement les nôtres. Je ne dis pas que tout est mauvais. Nous, ici, ce n'est pas de la schizophrénie, nous sommes comptables de ce qui peut se faire sur notre territoire. Si l'enveloppe qui est proposée, comme le soulignait Christèle, est une enveloppe qui permet de faire avancer les choses, avec les réserves qui ont été formulées, sans qu'il y ait de grand écart ni d'entourloupe, il n'y a pas d'incohérence. J'insiste sur cette incohérence. On ne peut

pas toujours et dans tous les dossiers mêler systématiquement des positions nationales à des positions locales. C'est du réalisme. Ça fait des années que je fais comme ça. Je crois que c'est aussi une forme de cohérence que de voir ce qui est bon pour le territoire et prendre avec réserve, mais prendre ce qui peut être pris pour améliorer. Indirectement, on se sentait un peu interpellés.

_ Merci. C'est tout ce qui fait la différence entre modérément violent et violemment modéré. Ceci étant dit, je vous propose de mettre aux voix en tenant compte de la répartition départementale de ces lignes. Nicole ?

_ Monsieur le Président, nous remarquons quand même une avancée au niveau de ce PRIAC. Il y a de nouvelles mesures. Il faut en tenir compte. C'est pour ça que nous avons mis un avis favorable avec des réserves. Les réserves, il va falloir être vigilant sur les nouvelles mesures et pour notre département, afin de pouvoir bénéficier de ces mesures. Nous serons très vigilants. C'est le Centre de ressources territoriales. Apparemment, il n'y en a pas un dans chaque département. Nous allons agir pour avoir ce Centre de ressources territoriales et aussi la création d'un environnement externalisé. Nous avons mis des réserves. Nous pouvons compter sur nos collègues qui travaillent avec l'ARS.

_ Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de mettre aux voix. Merci. J'annonce le vote favorable par 41 voix contre 12 contre et une abstention. Nous passons rapport au suivant qui est lié au règlement départemental de l'aide sociale à l'autonomie sous l'acronyme RDAS. Ce document de référence est révisé régulièrement. Il vous est proposé d'actualiser ce document. C'est Maryse qui va nous présenter ce rapport. Elle a la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le département prend en charge les prestations d'aide sociale pour l'enfance et la famille, les personnes défavorisées, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Le règlement départemental d'aide sociale, RDAS, est un acte réglementaire qui sert de base juridique aux décisions individuelles. C'est un document de référence pour les conditions d'attribution de toutes les prestations sociales, légales et extralégales du département. L'actuel RDAS date de 2014. Il a été révisé en 2018, puis en 2021. Ce nouveau RDAS se veut plus pédagogique. Élaboré sous forme de fiches avec des liens hypertextes pour la version Web qui facilitera la compréhension. La direction de la communication a commencé la mise en forme pour un format papier et un format numérique. Les réunions seront programmées début 2023 auprès des CMS, des CCAS, des associations tutélaires, du handicap, ou les directeurs d'EHPAD afin d'expliquer les fichiers répondre aux questions. Le RDAS sera régulièrement évalué et révisé au regard des textes réglementaires ou des décisions de l'assemblée départementale. La version Facile à Lire et à Comprendre sera réalisée en 2023 également. Je vais vous présenter les principales évolutions. Lorsqu'un usager est pris en charge dans un établissement d'un autre département de la Manche s'appliquent les règles du RDAS de la Manche pour sa situation et non celle du RDAS et du département où il est accueilli. Ce sera beaucoup plus simple pour les services et les familles. L'obligation alimentaire. La contribution des obligés alimentaires est calculée en fonction des ressources du couple et de 4 abattements selon la situation familiale ou professionnelle. Un abattement pour une personne seule, un pour un couple, un abattement pour le couple où les deux

conjoint travaillent, et un abattement par enfant à charge. Le nouveau RDAS se propose un abattement supplémentaire pour une personne seule qui travaille. Cela répond à une demande forte des obligés alimentaires célibataires qui se sentent discriminés vis-à-vis des couples qui travaillent. L'aide-ménagère des personnes âgées et en situation de handicap. Jusqu'alors, l'aire ménagère au titre de l'action sociale valait pour les personnes atteintes du syndrome de Diogène, quels que soient les revenus des personnes. Le nouveau RDAS propose de limiter cette prise en charge en mettant une condition de ressources, c'est-à-dire une ressource comprise entre 100 et 150 % de l'allocation de solidarité des personnes âgées. Concernant l'APA, il est conseillé une prise en charge des repas portés et non pas le nombre de repas facturés. Certains SSAD facturent 30 repas alors que leur nombre réel est moindre. En cas de décès d'une personne en situation de handicap, application de la réglementation en vigueur en matière de récupération. Revalorisation des loyers, ce qui fait bénéficier aux accueillants. Cela permet aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées d'obtenir en accueil familial une prise en charge à temps partiel de jour ou de nuit. L'aide sociale à l'hébergement ou accueil familial. Il est proposé que le montant des ressources du conjoint qui reste au domicile ne soit pas une fourchette. Il est écrit entre 110 et 150 % de l'ASPA, mais un pourcentage fixe, 120 % de l'ASPA lorsqu'il ne travaille pas. Le montant laissé à destination du conjoint serait donc reconnu des établissements, des assistantes sociales et des familles, ce qui sécurisera tout le monde. Actuellement, il y a une dérogation d'âge uniquement pour les personnes en situation de handicap de moins de 60 ans voulant entrer en EHPAD. Dans le nouveau RDAS, il y aura une dérogation d'âge pour les personnes âgées entre 60 et 65 ans. Il y a environ 5 à 6 situations par an. Il est proposé que les personnes âgées les personnes en situation de handicap puissent bénéficier de 90 jours par an. Aujourd'hui, c'est 120 jours pour les personnes âgées et 90 jours pour les personnes handicapées. On met tout le monde au même droit. Aujourd'hui, il y a plutôt 50 jours par an des personnes accueillies. Il est proposé de permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier de l'accueil temporaire en EHPAD et donc de l'aide sociale, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Ce nouveau règlement qui se trouve en annexe de votre rapport, une fois adopté, sera mis en ligne sur le site du département. Un format papier sera imprimé, véritable référence à l'usage de tous nos partenaires et de l'ensemble des travailleurs sociaux, des centres médico-sociaux. Monsieur RDAS est régulièrement mis à jour au regard de l'évolution légale et réglementaire, ainsi que des orientations départementales. Ce rapport a reçu l'avis favorable avec 3 abstentions de la Commission action sociale et un avis favorable avec une abstention de la Commission affaires générales.

_ Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

_ Merci, Monsieur le Président. Tout à l'heure, Karine Duval nous faisait voyager dans le temps. Pour ma part, je souhaiterais revenir au 18 janvier 2018, il y a bientôt 5 ans. Dans ce même hémicycle, nous étions réunis en séance plénière. Le président de l'époque nous proposait d'inscrire le département dans une démarche ambitieuse appelée pour une Manche inclusive. J'avais déjà pris la parole pour saluer un certain nombre d'avancées dans la prise de conscience des transformations nécessaires pour prendre une société plus inclusive. Avec notre groupe, nous émettions pourtant déjà des doutes. Quels moyens allions-nous donner pour que la Manche inclusive ne soit pas qu'un slogan de plus ? Nous étions tellement attendus sur ce sujet. 5 ans après, si nous avons à faire le bilan de la Manche inclusive, il serait fortement mitigé. C'est une partie des propos de Pierre-François Lejeune tout à l'heure. J'en

profite pour faire une parenthèse sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap scolarisés dans nos collèges. C'est aux collectivités de prendre le relais sur le temps de midi. Si la plupart des communes ont assuré la prise en charge des AESH pour le temps de la cantine, ce n'est pas encore le cas dans tous les collèges. Les parents doivent donc trouver des solutions loin d'être confortables et adaptées à l'inclusion scolaire. Nous espérons que cette difficulté soit rapidement résolue, car nous sommes déjà au mois de décembre. Un sujet nous a opposés en janvier 2018. C'est le fait que vous puissiez proposer dans un rapport la suppression de ce qu'on appelle l'aide extralégale à destination des personnes en situation de handicap. Pourtant, ce n'était pas nos moyens financiers qui pouvaient justifier une telle suppression. Cette décision a été perçue comme une régression cachée derrière un beau slogan de l'inclusion. L'aide extralégale permettait aux personnes de sécuriser leur environnement, de lutter contre l'isolement et la perte de leur autonomie résidentielle. Malgré nos demandes répétées, jamais vous n'êtes revenus sur cette décision alors que même que le besoin est réel, alors même que notre collectivité supporte bien financièrement, alors même que nous agissons là, au cœur de nos compétences. La révision du règlement était une occasion toute choisie pour réintroduire cette aide extralégale, et par là même, faire un nouveau pas vers l'inclusion. Malheureusement, c'est une occasion manquée et nous le regrettons fortement. C'est pourquoi, reconnaissant le travail nécessaire de révision de notre règlement et les points positifs, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

_ Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non ? On connaît tous la question autour des AESH. Les enfants concernés directement sont peu nombreux. Ils seraient de l'ordre d'une douzaine. Les enfants concernés ont besoin d'AESH pendant les repas et pendant la récréation. Les autres enfants ont besoin des AESH pendant les cours uniquement. Cela semblerait être... À savoir les conditions. Il semblerait que la Manche ait été mise de côté par cette mesure récente concernant les AESH. Il y a d'autres départements où cela a été appliqué plus rapidement. Ce sont les informations que je peux vous donner. Maryse ?

_ J'entends bien, Frédérique. Mais aujourd'hui, le RDAS que je viens de proposer concerne l'autonomie.

_ Et c'est un problème... L'AESH n'est pas un problème d'autonomie, mais c'est plus lié à l'aspect scolaire. Chaque collectivité prend en charge la part communale de l'élève. Il y a cette répartition.

_ Merci. Je n'ai pas bien compris la partie que vous expliquiez sur le fait que la Manche a été mise à l'écart. C'est par l'Éducation nationale ? Dans mes fonctions d'adjoint à l'éducation à Cherbourg-en-Cotentin, les enfants qui ont une AESH à temps complet, donc pour 100 % du temps scolaire, on fait une convention avec les services de l'Éducation nationale du département. À partir de là, l'AESH peut travailler sur le temps du midi pour accompagner l'enfant. Par contre, ce temps de travail est pris en charge financièrement par la collectivité. Je ne vois pas pourquoi la Manche serait mise à l'écart. Je voulais juste quelques éclairages sur ce point. Le fait de mettre à disposition des AESH sur le temps du midi, c'est pour permettre aux élèves d'accéder en autonomie à la restauration et leur éviter des déplacements longs en taxi, à la charge des familles. S'ils sont dans des unités spécialisées, ils peuvent être assez éloignés de leur domicile. C'est aussi comment on la facilite la vie, de prendre en charge les AESH sur le temps de midi.

_ Cette information avait été donnée lorsque l'État a déclenché le système de réclamer ce temps d'AESH. Il faut qu'on creuse. C'est un écho que j'avais eu sur la chose comme quoi d'autres départements étaient concernés et l'application s'était faite avant la Manche. Je vous le livre tel que je l'ai reçu. On ne peut que constater que de toute façon, ce temps est réparti entre les différentes compétences de chaque établissement scolaire. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Nicole ?

_ Sur la prestation d'aide-ménagère pour les personnes handicapées, on est revenu au droit commun. Les personnes qui ont un revenu inférieur à l'ASPA ou l'AAH perçoivent cette prestation.

_ Merci. D'autres prises de parole ? Non ? Je vous propose de mettre ce texte aux voix. 44 voix pour et 10 abstentions. Je vous remercie. Le rapport suivant correspond à la vie partagée. C'est Christèle Castelein. Je crois qu'il y a une diapo.

_ J'ai la chance de pouvoir vous proposer un beau dispositif de la société inclusive du département de la Manche. Les formules innovantes d'habitat regroupé ou d'habitat partagé, si elles sont de plus en plus plébiscitées par les seniors et les personnes en situation de handicap, elles peinent à se développer. C'est la volonté du département. Je vous propose donc que cette délibération. La loi Elan du 23 novembre 2018 a défini l'habitat inclusif et la création d'un forfait habitat inclusif. En juin 2020, Denis Piveteau et Jacques Wolfrom ont remis au Premier ministre un rapport qui se nommait "Demain, je pourrais choisir d'habiter avec vous". Ils ont proposé une aide à la vie partagée qui octroyé à tout habitant qui choisit d'habiter dans un habitat inclusif et dont la personne morale est porteuse de ce projet et qui a une convention avec le département. L'aide à la vie partagée a été intégrée au règlement que Madame Le Goff vient de nous présenter. C'est une aide individuelle par habitant qui est versée directement au porteur du projet. Cependant, des missions et actions sont définies par les habitants qui ont fait le choix d'habiter dans ce type de structure. Le 24 juin 2022, le département de la Manche a annoncé un engagement financé à hauteur de 1,5 million d'euros afin de permettre le déploiement de l'habitat inclusif dans le cadre d'un cofinancement avec la CNSA. Le choix est d'une instruction en gré à gré en lien avec le dispositif Petites Villes de Demain. L'objectif était d'atteindre un maillage cohérent par rapport à la densité de la population. Aujourd'hui, j'ai la chance de vous présenter ce projet. Ce sont 16 projets qui ont été identifiés sur la période 2023-2029. L'aide à la vie partagée va bénéficier à 169 personnes âgées en situation de handicap, et de manière homogène et bien répartie sur l'ensemble du département. Vous pouvez trouver dans le dossier de séance l'ensemble des porteurs qui ont été identifiés. Ce soutien de 1,5 million d'euros dont 300 000 € attribués par an. Je vous demande l'autorisation de signer cet accord-cadre et les conventions qui vont avec. Nous avons reçu un avis favorable de la Commission action sociale et des affaires générales.

_ Merci. Y a-t-il des réactions sur cette proposition de délibération ? Je n'en vois pas. Je propose de mettre le texte aux voix. Le texte est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Rapport suivant concernant le Fonds national de solidarité. C'est Brigitte Boisgerault qui nous le présente.

_ Merci. Mon exercice être plus classique. Je ne suis pas comptable de formation, mais j'ai le plaisir de vous le transmettre. Le fonds de solidarité pour le logement, créé en 1990, a pour objectif principal de favoriser l'insertion sociale en permettant à des personnes en difficultés financières et/ou sociales d'accéder, de s'installer, de se maintenir dans un logement par l'octroi d'aides financières, de garanties et de mesures d'accompagnement social. C'est depuis avril 2021 que le département assure le pilotage avec grand succès. La CAF nous transmet pour validation le bilan comptable de l'année précédente au moment de valider les comptes. En 2021, le bilan d'activité du fonds de solidarité pour le logement fait émerger les constats. L'augmentation importante des aides aux impayés, une augmentation sensible de 2,7 % du volet prévention avec l'accompagnement social représentant le premier poste de dépenses du fonds 43,8 %. Il y a 834 suivis qui étaient en cours à la date du 31 décembre 2021. Une diminution importante des frais de gestion payée à la CAF. Je voulais aussi ajouter que 80 % des dossiers reçus font l'objet d'une aide alors que ce n'était que 64 % en 2020. Le bilan du FSL en 2021. Il y a un total de dépenses d'un peu plus de 2 millions d'euros. Après une augmentation du fonds de roulement en 2020, il est de nouveau en baisse. Cette réserve est nécessaire pour assurer le paiement des aides dès le début de l'année, avant que les appels à participation soient réalisés. Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à m'autoriser à valider auprès de la CAF les comptes 2021 tels présentés en annexe. Ce rapport a eu un avis favorable de la Commission de solidarité et des affaires générales également.

_ Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Nous pouvons mettre aux voix. Ce texte est adopté à l'unanimité, 54 voix pour. Merci. Nous passons à la politique départementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences familiales. C'est Isabelle Bouyer-Maupas qui nous présente ce rapport. Je lui donne la parole.

_ Merci. Chers collègues, 26 % en un an, +35 % depuis 2019. C'est la réalité des faits de violences intrafamiliales constatée dans la Manche par les services de sécurité intérieure et c'est la réalité sur laquelle nous devons d'agir. Quelles soient verbales, physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques, dans la sphère privée ou publique, dans toutes les catégories sociales, économiques et culturelles, quel que soit le contexte éducatif ou religieux, les violences au sein du couple ou de la famille portent atteinte aux principes fondamentaux et au principe d'égalité qui fondent notre démocratie. Les violences faites aux femmes sont partout. Le monde rural n'est pas épargné. Sensibiliser et mobiliser, c'est écouter les femmes, les entendre et les croire. Parce que mettre les violences conjugales sur le devant de la scène, c'est arrêter de les invisibiliser. Parce que la libération de la parole et l'écoute des victimes sont des étapes primordiales pour sortir du cycle de ces violences. Pour toutes ces raisons, le projet de mandature 2022-2028 réaffirme l'engagement du département contre les violences intrafamiliales et pour l'égalité entre les femmes et les hommes engagée déjà depuis plusieurs années. Pour relever ce défi, l'assemblée a fait le choix d'accentuer et de diversifier le soutien du département de la Manche aux acteurs locaux. L'appel à projets annuel, relatif aux violences conjugales, a été doté en 2022 du double de l'enveloppe de l'année précédente, qui était de 20 000 €. Soit pour 2022 40 000 € pour le financement de différents projets. Cette augmentation de moyens a permis d'élargir les objectifs de l'appel à projets. Nous pouvons à présent cibler simultanément les facteurs culturels et sociaux, sources de ces violences, et l'amélioration des prises en charge individuelles. Les problématiques concernant les personnes victimes, leurs proches, et jusqu'à celles concernant les personnes auteurs. Tout cela a été validé lors de la commission permanente du 8 juillet 2022. Le présent rapport a donc

pour objet de vous restituer aujourd'hui l'ensemble des projets qui ont été retenus par la commission d'instruction qui s'est réunie le 12 octobre 2022. Je tiens à remercier les membres du groupe pour la richesse des échanges que nous avons pu avoir, ainsi que les porteurs de projets pour la qualité de leurs propositions. L'enveloppe de 40 000 € a donc été répartie de la façon suivante. Il y a 8 projets qui ont été retenus. Centre d'information sur les droits des femmes et des familles famille de la Manche : 1 120 €. L'association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche : 8 457 €. L'association Femmes de Cherbourg-en-Cotentin : 10 161 €. Sortir du silence : 8 000 €. Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale : 1 662 €. L'école des parents et des éducateurs de la Manche : 6 000 €. Et pour terminer, l'ACJM pour 1 600 €. Les secteurs géographiques concernés par ces projets sont divers, répondant à notre vigilance d'équité, de services rendus aux habitants de la Manche.

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer concernant la répartition de l'enveloppe financière de 40 000 €.

Merci.

_ Merci. Nous étions à Coutances. Nous avons pu voir cette pièce de théâtre. Il y a une chorégraphie quelque chose de très puissant. On comprend beaucoup mieux pourquoi certains ou certaines restent.

Y a des interventions là-dessus ?

_ Merci. Nous souhaitons marquer le coup au niveau de cette assemblée car cette délibération est importante. Si nous allons la voter en lien avec vous à l'unanimité, même s'il y a des choses à revoir sur l'enveloppe, et nous espérons que les 100 000 € de l'appel à projets seront appliqués dès l'année prochaine, on souhaite dire combien c'était constructif, cette commission. On essaie de travailler en bonne intelligence. On n'en profite pour saluer tous les professionnels qui sont engagés au quotidien pour accompagner les victimes des violences intra familiale.

_ Merci. Y a d'autres demandes de prise de parole ? Je propose de mettre ce texte aux voix.

54 pour, je vous remercie.

Dans la droite ligne de ce rapport, Isabelle Bouyer-Maupas maintenant nous présenter le rapport 1.6 sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Isabelle Bouyer a la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. L'égalité entre les femmes et les hommes est une problématique de société. Le législateur nous impose la réalisation de ce rapport, sa présentation en assemblée départementale et sa communication publique. Il sera mis en ligne sur le site du département est accessible à tous. Ce rapport est une obligation pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. Pour la septième année, nous vous présentons aujourd'hui le rapport égalité femme homme de la collectivité. Ce rapport est composé de deux parties. Le premier, l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité. Deuxième partie, l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques. Pour la première partie, en tant qu'employeur de 2487 agents, le département à intégrer de nouvelles réglementations. Un plan d'action se dessine sur la période 2023/2025 autour de quatre principales orientations.

Premièrement, garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grade, emploi de la fonction publique. Deuxièmement, évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes troisième orientation, favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale. Quatrième orientation, diffusée une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes en interne.

La deuxième partie du rapport fait état de nos actions pour l'égalité. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas une politique publique spécifique.

Notre ambition va au-delà. La collectivité des veilles à ce qu'elle soit intégrée dans l'ensemble de ses politiques.

En tant que pouvoirs publics et conformément à l'esprit de la loi du 4 août 2014, l'égalité entre les femmes et les hommes et progressivement intégrés à l'ensemble des politiques publiques. La finalité de la politique égalité femme/homme est d'analyser les facteurs de ces inégalités dans les politiques publiques et les actions menées dans les départements, mais aussi d'engager les actions correctives et proactives pour les enrayer ou les éviter. L'égalité ne se décrète pas. Pour l'atteindre, il convient que chacun puisse en identifier les enjeux et les leviers spécifiques à chacune de nos politiques publiques. Au regard de ces éléments, chers collègues, je vous invite maintenant à délibérer et à approuver le rapport 2022 sur la situation du département en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat sur les orientations budgétaires 2023. Ce rapport a reçu un avis favorable de toutes les commissions dans lesquelles il a été présenté. Merci.

_ Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je propose de mettre ce texte aux voix.

Texte adopté par 54 voix, c'est-à-dire à l'unanimité. Merci. On passe à la commission suivante : appui au territoire. C'est le rapport 2.1 qui va nous être présenté par Alain Navarret sur le repositionnement stratégique et cette reconfiguration du capital qu'il va nous expliquer au long de son rapport.

_ Merci, président, et chers collègues. Ce n'est pas facile de succéder à notre collègue Isabelle. Et en plus, avec les sujets qu'elle nous a apportés. Cela va être plus léger. On va parler énergie dans un contexte international qui s'est considérablement tendu. La manche a été le précurseur concernant sa première mise en place pour une vision de production d'énergie décarbonée. Cela fait depuis 2015 que le département de la Manche travail sur ce sujet en se projetant sur un mix entre modèle français et un modèle ultra localisé. Elle s'est appuyée sur cette société d'économie mixte qu'elle a créée en partie, la SEM West Énergies. Il s'agit pour cette société de se repositionner sur son fonds de commerce. Jusqu'à présent, les projets qui étaient impulsés, facilités dans la production d'énergie renouvelable, c'était essentiellement des projets terrestres avec le photovoltaïque, la méthanisation, l'éolien, pour déboucher vers l'hydrogène, possiblement. Ce qui est désormais proposé, c'est que ce champ d'application sera élargi aux énergies marines, aux réseaux de chaleur à mobilité durable. Voilà le premier changement dans le positionnement.

Et le positionnement le plus important, c'est le positionnement géographique. Cette société se propose de se concentrer sur ses activités dans le département de la Manche et ne plus avoir son champ d'action comme c'est spécifié dans le rapport de Dieppe à Bayonne.

Ce faisant, il est question d'une restructuration également dans le capital de la société. Ce qui est proposé, c'est la séparation, avec un bénéfice très intéressant de la centrale photovoltaïque à Terre-Neuve qui va ramener les déficits antérieurs dans la projection de la nouvelle structuration à 260 000 € environ. C'est une performance assez raisonnable d'avoir un déficit aussi peu important dans ce champ d'action. La société se propose de recapitaliser avec le SDEM et la banque des territoires notamment. Il y aurait un apport du passage des comptes courants dans la capitalisation de la nouvelle société, de la nouvelle mouture de la société, ainsi que des apports en numéraire. Et ce montage n'est pas précisé dans ce rapport. Mais le président de la SEM que je salue, nous a précisé que le montant du poids du département dans cette SEM descendrait à 36 %, chiffre que je tempère avec le partenaire départemental qui est le SDEM*. Voilà ce qui est proposé à votre délibération. _ Merci, chers

collègues. Une précision utile dans les modifications. Il y a un repositionnement et une stratégie de développement qui est tout autre que celle qui est menée initialement. Le monde évolue. Entre autres, le photovoltaïque et nombre d'autres projets de production d'énergie. Entre autres, une demande très forte tout de suite sur le territoire et la volonté de ne pas laisser s'étioler la SEM West Énergie. Il y a aussi un élément fort autour du décret tertiaire qui va sortir. Il faut que nous ayons les éléments de réponse. Nous avons une minorité de blocage quelque part qui nous permet de tenir la société comme nous la tenions précédemment. Si la région n'a pas souhaité s'engager ici, il faut que nous reprenions des limites départementales. S'il y a des opérations qui se présentent avec des riverains du Calvados ou de l'Inde, pourquoi pas. Mais quelque part, nous recentrer sur le département, surtout pour répondre à une demande qui va être très forte. Cela devrait aboutir prochainement. Cela nous permet une marge de manœuvre sans avoir à remettre des fonds pour les autres associés. Il y a une opportunité qui se présente et ce serait dommage de ne pas la saisir. Y a-t-il des demandes parole ?

Dominique Hébert et Jean-Claude Braud après.

_ Bonjour. Je prends la parole d'une voix mais aussi avec mon collègue, Gilles Lelong. Il nous a semblé préférable qu'il s'abstienne de tenir ces propos. C'est moi qui vais m'exprimer pour une position partagée. Lire dans un rapport au sein de cette assemblée des termes comme "charges constatées d'avance" ou "business plan", cela nous paraît anachronique. Cela nous renvoie à un passé antérieur à la loi NOTRe.

Par ailleurs, faut-il rappeler que le but initial de cette création était aussi de proposer un mixte énergétique départemental complémentaire au développement d'EMR. Un essor tel qu'il y encore quelques mois, on nous proposait le plus bel avenir pour cette SEM. Pour ses futurs partenaires, la mariée manquait d'attrait. Notre groupe analyse le titre de ce rapport. Ce revers intervient alors même que ce secteur économique est en pleine croissance et permet à de nombreuses entreprises d'assurer leur développement. Nous ne vous blâmons pas d'avoir tenté cette voix. L'actualité internationale nous dépasse. Cela engendre une paupérisation aggravée dans notre pays. Il faut se concentrer sur les infrastructures, la sécurité et les collèges en y consacrant son budget. En conséquence, nous voterons contre ce rapport.

_ Merci. Jean-Claude Braud a la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier Alain Navarret pour cette présentation de ce rapport de cette SEM que je connais assez bien pour y participer en tant qu'administrateur. Je ne vais pas participer au vote car je suis administrateur de la SEM.

Je vais prendre ma casquette de président de la SDEM 50. En tant que syndicat départemental des énergies de la Manche, nous croyons à cette SEM. Nous allons passer de 500 000 € en capital après d'1,2 million. Nous resterons toujours deuxième actionnaire principal de cette SEM. Et nous avons d'autres partenaires qui sont des établissements bancaires et deux autres banques. Et tout cela à hauteur de 8 %. Nous pensons que cette SEM a une agilité. Et par rapport à des collectivités qui pourraient porter une équivalence pour porter de réels projets en énergie renouvelable. Je pense que le SDEM est une collectivité assez reconnue dans la Manche. La semaine dernière, j'ai envoyé un courrier à beaucoup de collectivités, de communes, de collèges et de départements. Je pense que si le SDEM s'engage dans cette SEM que c'est que nous y croyons. Nous ne sommes pas comme Dominique Hébert et votre groupe. Je suis moins défaitiste que vous. Voilà les propos que je voulais tenir.

_ Merci. C'est aussi de l'économie de marché. Je laisse la parole à Philippe Bas.

_ Merci, Monsieur le Président. Je voudrais que nous partagions tous ensemble une conviction qui me paraît essentielle pour la collectivité départementale. La compétence du département ne se limite pas au social et aux routes. C'est une erreur. La région a une compétence économique. Elle est définie par la loi NOTRe. Elle a la possibilité d'apporter des aides aux entreprises que le département n'a pas. Cela ne signifie pas que le département n'est pas un acteur de développement économique. Il doit l'être absolument.

Il est également un acteur économique à travers le soutien qu'il apporte aux communautés de communes, notamment pour le développement de zones d'activités. Il est un acteur économique en matière de foncier d'entreprise. Il est un acteur économique aussi par la gestion des ports. Il faut bien rappeler que ses compétences doivent être exercées et revendiquées. L'association des départements de France demande le renforcement de ses compétences.

Nous ne pouvons pas être relégués dans une fonction de distributeur de prestations. C'est une fonction que nous avons, mais on ne peut pas avoir une conception réductrice et minimaliste du rôle des collectivités aussi importantes que la nôtre pour le développement d'un territoire. Il faut l'avoir à l'esprit.

Quand on revoit la stratégie d'une société d'économie mixte qui a pour ambition le développement d'énergies alternatives dans un grand département nucléaire comme le nôtre, c'est aussi essentiel. Et j'approuve véritablement cette réorientation qui me paraît tout à fait pertinente et qui inscrit dans la durée notre action pour le développement de l'énergie solaire, de l'énergie hydraulique et de toute autre forme d'énergie.

_ Merci, cher collègue. Il faut se recentrer sur le département. Le département, c'est la Manche. Compte tenu de ce qui nous attend en matière de développement et de stratégie de développement avec toutes ses énergies nouvelles, il faut tout de suite abordé ce virage et revenir. Plus on se disperse, moins on fait bien. Terre-Neuve nous permet de reformer des cette scène. La contribution d'autres banques, entre autres, la Banque des territoires qui est une banque incontournable en la matière, fortifie son placement. D'autres établissements bancaires sont là. Je me refuse à analyser cela comme une situation d'échec.

_ Je ne prendrai pas part au vote.

_ Juste une petite remarque. Je partage ce positionnement. Je voulais citer deux petits chiffres que Jean-Claude Braud n'a pas cités. Le SDEM a permis d'économiser 54 millions d'euros. Puisqu'il y a ce débat, c'est bien de mettre les chiffres sur la table.

_ Merci. Cela s'installe tout seul en fonction de la demande.

_ Je découvre l'intérêt de cette société d'économie mixte essentiellement par rapport à la notion de réactivité d'une entreprise par rapport à une collectivité. C'est vraiment indispensable. Et le deuxième point très important, c'est la confiance que peuvent porter les collectivités lorsque l'on vient leur proposer des projets ou lorsque l'on vient les aider techniquement. C'est un grand intérêt. Il faut aussi penser à l'hydrogène. Il faut aussi constater la totale confiance de nos partenaires. Nos partenaires ont transformé leur compte courant en capitalisation, ce qui permet à la SEM de passer de 3 millions de capital à 5 000 100 que le département y participe financièrement. C'est une réelle confiance de nos partenaires envers cette SEM.

_ Je ne vais pas m'immiscer dans ce débat car j'avais cru comprendre que les membres de la SEM ne devaient pas participer aux débats. La position de notre groupe n'est pas de s'opposer à la position que le SDEM a prise. Nous n'avons pas pris position sur la position prise par le SDEM.

_ Merci de cette précision. Une demande de parole.

_ Merci, Monsieur le Président. Juste retour d'expérience pour vous dire que nous avons apprécié les interventions des responsables de West Énergies. Et nous sommes très intéressés par le SDEM et tout ce qu'ils font. Merci.

_ Merci, cher collègue. Il n'y a pas d'autres demandes. Je vous propose de mettre aux voix. Rapport adopté par 39 pour, huit contre, deux abstentions et cinq personnes ne prennent pas part au vote. Donc adopté à 83 %. Merci.

Rapport 2.2. Conventions territoriales d'exercice concerté. C'est Alain Navarret qui est à l'exercice.

_ Merci. Cela aurait pu être Philippe Bas car il vient de nous parler du sujet. Il a évoqué la loi NOTRe, la région et ses compétences. C'est très important pour une commission comme la nôtre qui s'appelle l'appui aux territoires d'être au plus près des actions qui peuvent être montées sur le champ économique. Cette convention territoriale d'exercice concerté, c'est tout simplement pour pouvoir continuer à renouveler avec la région un champ conventionné pour avoir une mise en place d'une politique tutorial au service de nos territoires en relation avec la politique avec chaque fois un chef de file pour affiner le champ de ce qui pourrait être appliqué dans cette politique territoriale. Voilà le sens de ce rapport. Il a reçu un vote unanime des deux commissions concernées.

_ Merci. Je ne vois pas de prise de parole donc je propose de mettre aux voix. Rapport adopté par 54 voix pour. Merci.

Sujet suivant, le rapport 2.3. Il s'agit de la feuille de route des jeux olympiques et paralympiques 2024 dans le département de la Manche. Voici la liste des actions envisagées. La parole est à Adèle Hommet.

_ Merci. Je vais tenter de faire une dotation dynamique et sportive, même si le rapport est assez conséquent, surtout vu l'heure qui avance. Il s'agit pour le département de la Manche de faire des JOP 2024 un développements du sport sur notre territoire. Mais cela, bien au-delà du cadre uniquement sportif qui doit être dépassé. Cette ambition va se décliner autour de trois grands objectifs déclinés par le comité d'organisation des JOP : l'engagement, la célébration et l'héritage.

Je vais m'y arrêter plus longuement pour que nous ayons la même perception de ces termes. L'engagement, nous entendons par là le fait de permettre à toutes les personnes qui le souhaitent de s'impliquer dans l'aventure olympiques et paralympiques. Chaque Manchois devra se mobiliser autour de l'événement. Et en tout temps. Pas seulement pendant la période sportive. La figuration devrait être spectaculaire est ouverte à tous pour faire vivre les émotions des jeux au plus grand nombre. Il s'agira de promouvoir tous les sports et de favoriser les rencontres avec les athlètes, dans l'ensemble des sports. Des plus grandes jusqu'aux petites communes, l'énergie des Jeux doit infuser dans l'ensemble des territoires. La ferveur populaire doit s'emparer de cette monumentale fête du sport.

En termes d'héritage, il s'agit d'en faire un héritage durable pour changer le quotidien des Manchois grâce au sport et renforcer le mouvement sportif bien présent dans notre département.

Vivre les jeux ne se résume pas à y concourir. C'est aussi vivre ces moments-là, mais également changer les habitudes. Il s'agit de proposer aux Mon choix d'augmenter leur pratique sportive au quotidien. Et tout simplement de faire bouger les habitants du département et de développer la place du sport dans le quotidien.

C'est pourquoi je vous propose cette feuille de route qui va s'articuler autour de deux grands axes : les actions que nous allons porter au nom du département de la Manche en tant que

garant de la cohésion sociale et les actions qui sont portées par les partenaires du territoire avec le soutien du département.

Les grands rendez-vous, président les a évoqués dans son mot d'introduction. Ce sera tout d'abord le relais de la flamme. C'est une vitrine unique de rayonnement et de promotion de notre territoire qui sera mondialement accessible. Il s'agit d'en faire un événement qui parle de la Manche, mais également aux habitants de la Manche. Au plus proche de chez eux et surtout au plus grand nombre par la proposition d'un parcours accessible de la plus grande partie d'entre-eux, et d'animations tout au long du parcours.

Je ne vais pas tout vous dire tout de suite. Je vous rappelle que ce sera une journée complète avec quelques villes étapes, quelques points plus spécifiques à la Manche et surtout la possibilité pour certains de nos athlètes de porter la flamme.

Le budget global de cette action s'élève à 180 000 €. Comme cela a pu être annoncé tout à l'heure, le coût pour le département ne sera que de 50 % de cette somme. Au-delà du relais de la flamme qui se tiendra dans les 75 jours qui précèdent lancement des jeux, il s'agit de faire vivre les JOP dès 2023 pour inciter les établissements à aborder les JOP sous l'un des trois angles : approche sportive, artistique ou sociale.

Dans cet appel à projets, les établissements labellisés seront prioriser. En termes de budget, sommes sur une enveloppe de 50 000 € pour 2023 sur une enveloppe spécifique JOP.

En troisième action, je vais vous rappeler le principe du rassemblement Terre de Jeux Normand. Elle se déroulera en juin 2024 dans le Calvados.

Nous sommes les seuls à avoir inclus dans les thématiques la mixité et l'inclusion.

En termes de financement, le budget de cette action s'élève à 15 000 €. Mais il est inscrit sur 2022 car chaque départements hôte en charge le transport des élèves. Quatrième, le conseil départemental des jeunes sera particulièrement engagé sur les JOP. Chacune des quatre commissions aura vocation à traduire les JO dans ses projets. Le budget sera de 10 000 € en 2023.

Cinquièmement, le collectif de sportifs et sportives JOP 2024 qui consistent à accompagner 12 sportifs et sportives de haut niveau et de les accompagner jusqu'en 2024. Ces sportifs et sportives vont s'inscrire dans trois catégories. Les élites qui sont en mesure d'être sélectionné pour les JOP 2024, ceux que l'on appellera les Roukies.

En termes financiers, l'accompagnement des élites sera de 3000 € par an et par athlète.

En termes financiers, l'accompagnement des élites sera de 3 000 € par an et par athlète. Ce sera en partenariat avec Attitude Manche. Budget inscrit dans l'enveloppe Jeux olympiques est de 24 000 € par an sur les deux années à venir. Il s'agit d'accompagner les talents de demain et le mouvement sportif. Vous connaissez la bourse aux athlètes. Il s'agit de soutenir sur 2023 et 2024 non plus 30 sportifs comme nous le faisons jusqu'à maintenant, mais plutôt 50. Nous continuons le dispositif d'acquisition de matériel avec un plan d'équipement défini par discipline qui permet à chacun des comités retenus sur les thématiques de l'année deux obtenir un soutien à hauteur de 30 % de la demande par chacune des deux collectivités départementales et régionales. C'est une enveloppe de 40 000 € qui est inscrite pour chacune des deux années qui nous amènera jusqu'au JOP. Ensuite, il s'agit de retenir 24 volontaires du territoire manchois, 12 femmes et 12 hommes, pour qu'ils puissent participer à la période sportive des Jeux olympiques de juillet et août. Ça se fera par la prise en charge d'une formation en langue anglaise et par le brevet de secours et par une aide forfaitaire pour contribuer à l'hébergement des bénévoles qui participeront. L'ambition de cet appel à volontaires s'articule autour de trois idées essentielles : apporter une contribution directe à

l'organisation et à l'accueil des Jeux en France, mais aussi de valoriser le bénévolat qui a tant souffert depuis trois ans au sein des structures sportives et au-delà. Et d'envisager cette participation comme une expérience unique à vivre. Et de faire en sorte que le territoire bénéficie de l'héritage de sa participation par leur retour d'expérience et leur capacité à transmettre ces détails d'organisation que l'on peut voir dans les grands événements collégiaux. Un budget global de 20 000 € par an en 2023 et 2024 sur l'enveloppe spécifique aux Jeux olympiques.

Il y a le lancement de l'appel à projets de Lamidévélo. L'identification se fera autour de 5 collèges déjà férus de cyclisme avec un programme de maintien du vélo au quotidien. L'idée, c'est que chacun des collèges circule vers le Mont avec une couleur d'un anneau olympique pour reconstituer le drapeau olympique. C'est un équipement sécuritaire comprenant casque, kit de réparation et gilet réfléchissant qui sera fourni à chacun des élèves. Les vélos sont la propriété du collège. L'action pourrait prendre place le jour de la journée olympique, le 23 juin 2023. Un budget de 5 000 € pris en charge par la direction de la mission appui à la transition écologique et développement durable. Neuvième point : la lutte contre la sédentarité et pour la perte d'autonomie. 73 % des 65-79 ans passent plus de trois heures par jour assis. Il est démontré que ce comportement qui associe inactivité physique et sédentarité n'est pas des plus favorables au maintien de l'autonomie. Je vous invite à faire du sport ce midi, après notre pause déjeuner. N'hésitons plus ! Et de pratiquer le sport chacun à sa manière et au moins 30 minutes par jour. Je n'ai pas fait de commentaire sur mon voisin ! Il s'agit de travailler avec les établissements spécialisés qui œuvrent d'ores et déjà sur la gestion de la perte d'autonomie pour susciter des projets et surtout maximiser la prise de conscience de l'intérêt du sport. À tout âge et dans toute condition physique, on peut faire du sport. Le sport adapté existe et doit se développer. Il s'agit de le mettre en lumière avec la collaboration de la conférence des financeurs.

10e point... La fiche action est très large. L'olympiade culturelle de Paris 2024. C'est une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui se déploie de la fin d'une édition des Jeux jusqu'à la fin de la suivante. La Manche propose un programme en lien avec l'art et la culture jusqu'en 2024. C'est mis en œuvre avec la direction de la culture. Il y aura un appel à projets en direction des artistes autour du thème de l'olympisme, une enveloppe JOP de 30 000 €. Des conférences et des expositions portées par les archives départementales avec en particulier une exposition de photographies qui retracent l'histoire des Jeux olympiques dans la Manche. L'exposition qui va se déployer en extérieur dans trois villes du département sur une quinzaine de jours chacune et qui pourront également accueillir une conférence dans chacune de ces villes. Le budget pour les expositions, c'est 15 000 € sur l'enveloppe 2023, toujours enveloppe JOP. Des lectures publiques avec la bibliothèque départementale, l'achat d'une exposition itinérante qui s'appelle Championne française d'exception, et qui pourra être emprunté par les bibliothèques partenaires et par le collège. Et des sélections thématiques d'ouvrages sur le sport pendant la semaine olympique. Tout ce programme sera valorisé sur le site bibliomanche.fr. 3 000 € en 2023. Le spectacle vivant et audiovisuel avec la mise en place de trois dates du spectacle "Je ne cours pas, je vole", réalisé par des comédiens qui jouent 26 personnages différents. C'est un spectacle qui porte en son sein le sport et les valeurs de l'olympisme. Le budget est de 50 000 € pour une mise en place fin 2023, qui sera porté à hauteur de 30 000 € dans le budget de la direction de la culture et 20 000 € dans le budget JOP. Les villages olympiques, il y en aura un dans le nord, un dans le centre, un dans le

sud. Ces événements seront l'occasion de rencontrer de cohésion de nos habitants autour d'espaces de restauration pour mettre en valeur les produits locaux. Budget de l'opération : 30 000 € pour une mise en œuvre à l'été 2024. C'était pour la partie apportée en direct par le département de la Manche. Au niveau de ce que nos partenaires nous ont d'ores et déjà proposé et ce vers quoi nous souhaitons construire les partenariats, l'animation des temps olympiques avec la Journée olympique qui se déroule chaque 23 juin qu'on souhaitera orienter vers le sport scolaire. Il s'agit de redonner de bonnes habitudes sportives dès la période du collège. Il s'agira d'accompagner l'UNSS, notre partenaire du sport à l'école. Dans cette dynamique des temps olympiques, le Comité départemental olympique et sportif devra tenir toute sa place. Pour ce faire, il s'agira de proposer une découverte des sports, d'initiation au sport avec la distribution d'un kit spécifique JOP 2024 composé d'une gourde et d'un T-shirt pour les pratiquants de moins de 16 ans. Deuxième temps fort, c'est la Semaine olympique et paralympique 3 qui se déroulera du 8 avril 2024 sur la thématique de l'inclusion. Ça favorisera l'interaction entre les acteurs du territoire. On pourra imaginer un challenge sportif intergénérationnel. Le budget pour cette opération sur l'enveloppe JOP : 10 000 € par an en 2023 et 2024.

Ensuite, la valorisation des établissements labellisés Génération 2024. Il s'agit d'accompagner les projets portés par ceux qui ont déjà eu l'appel. C'est un des objectifs de ces actions dans l'objectif des JOP. Il s'agit vraiment que chaque Manchois puisse pratiquer un sport au quotidien et que ce soit rendu accessible à tous les publics. Au niveau des valeurs, celle de l'olympisme et du respect, du dépassement de soi, de l'amitié. Au-delà de ce zoom particulier sur le sport inclusif, il s'agit de proposer aussi un événement parasport Terre de jeux. L'idée est d'organiser un événement départemental autour de la découverte et de la promotion des parasports, et de mettre en avant l'adaptabilité autour d'un handicap et des pratiques sportives autour du paralympisme qui sont méconnus et bien admirables. 10 000 € pour l'année 2023. Cinquième point : le sport-santé. Il s'agit de mettre plus de sport dans le quotidien des Manchois. C'est bon pour la santé. C'est aussi l'épanouissement social et la cohésion d'équipe. La prescription du jour par le docteur Manche, c'est le programme d'activités sportives qui visent 30 minutes par jour. Mes collègues professeurs de sport me diront que c'est un minimum. Mais il faut viser ce qu'on peut atteindre. En tant qu'employeur, le département de la Manche a déjà depuis plusieurs années déployées un protocole "équilibre des temps de vie" qui permet à nos équipes d'agents de découvrir un panel de sport assez large, mais qui pourra encore être augmenté avec la marche, la course à pied, le fitness, yoga et le squash. Je salue la performance de nos agents de dimanche dernier. Le budget est de 1 000 € annuels. Le sixième point : le programme #Explore Terre de jeux 2024. Il y a des itinéraires pour les vélos de route, le VTT, l'équitation, la randonnée pédestre. Ce sont des itinéraires qui se sont finalisés avec Attitude Manche. L'idée, c'est d'en faire des fiches de présentation qui retiennent la difficulté, relief et le type de parcours. Ça s'inscrit sur le budget d'Attitude Manche.

Il y a également le 80e anniversaire du Débarquement. Ça se tiendra sur la même année civile que les JOP 2024. Il s'agit de susciter une synergie entre ces deux événements. Cette démarche est plus une démarche de réseau et de mise en partenariat. Elle ne mobilise pas de financement spécifique, mais on peut compter sur nos partenaires pour nous faire des propositions très intéressantes. 8e point, j'ai bientôt fini : la promotion des JOP 2024 sur le territoire, mais qui se fera par le développement d'un concept et d'un kit de communication

à 360° qui soit digital, papier, radio, télévisé. Il s'agit que les JOP 2024 se passent aussi dans la Manche et que ça se sache. Le budget, c'est 10 000 € par année sur 2023 et 2024 sur le budget de la communication. 9e point : le site des collectivités locales qui sont déjà labellisées. Il s'agit de saisir l'opportunité de définir les besoins et les attentes des sites référencés pour mieux visualiser leur projet à long terme. Le premier label Notaire de concerner ville d'Avranches, Cherbourg-en-Cotentin, Granville, Sartilly-Baie-Bocage, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Saint-Vaast-la-Hougue, Pontorson, Coutances mer et bocage, Granville Terre et Mer, Villedieu Intercom, mont Saint-Michel - Normandie et Saint-Lô Agglo, et le département de la Manche. Les territoires doivent être à l'initiative d'actions. Le label Centre de préparation aux Jeux a été attribué à des sites manchois. À Saint-Lô, le pôle hippique, également le tennis de table, le tennis de table para, la gymnastique, et également le football. Voilà pour le résumé des opérations identifiées. En termes de chronologie, vous aviez une chronologie qui vous montrait qu'il n'y aurait pas de temps mort d'ici août 2024. On a une bonne répartition de l'organisation dans les deux années qui nous attendent. En termes de budget, je ne reprendrai que les lignes du bas du tableau. Les dépenses à la charge directe du département s'élèveront à 438 000 €, avec un objectif de 303 000 € en 2023 et 135 000 € en 2024. Sur les 438 000 €, nous avons une ampleur spécifique JOP de 376 000 €. Dans cette présentation budgétaire, je vous rappelle l'implication de l'EPIC à hauteur de 90 000 €. J'ai essayé d'être sportive. Les commissions ont approuvé ce rapport.

_ Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

_ Merci pour cette présentation sous forme de marathon. Je voulais saluer l'engagement du département d'avoir saisi cette opportunité de traversée de la flamme chez nous. Le fait que l'EPIC du Mont-Saint-Michel participe à hauteur de 50 %, c'est une belle chose. C'est une formidable opportunité. Je l'ai toujours déclaré au Palais-Bourbon, je vois bien une arrivée de la flamme par les plages du Débarquement. Ce serait vraiment un beau symbole de paix, avant de continuer vers le Mont-Saint-Michel. J'en parlerai aux organisateurs des JOP pour que ça puisse se faire. Il faut mener des actions pour que les JO soient une réussite pour notre département. Sur les trois axes qui vont être mis en avant, je voudrais quand même signaler que pour moi, c'est l'héritage le plus important, ce qui va rester après ces Jeux, comment on aura un retour sur investissement. Tu l'as dit en termes de santé publique, en termes d'éducation, en termes de tourisme. C'est vraiment cet axe qu'il faut appréhender comme il faut. C'est assez difficile. Je salue le fait que le département ait acté cette traversée de la flamme chez nous. C'est une très belle chose. Merci.

_ Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Axel ?

_ Je souhaite que l'accueil de la flamme soit géré avec audace. Merci pour cela. Mais je souhaite aussi que cela soit fait avec un souci de sobriété financière et budgétaire au plus juste. Je vais réserver mon vote du fait de la présence d'un budget prévisionnel que j'ai découvert à la lecture de ce rapport et qui ne s'arrête pas uniquement au montant qui sera versé au comité olympique, mais sur les dépenses du département qui sera de 435 000 €. Je m'abstiendrai. Je souhaite que chaque ligne soit travaillée pour être en capacité de présenter le plus de valeur ajoutée par notre jeunesse et la pratique du sport dans la Manche. L'attractivité de notre territoire coulant de source, il faudrait être plus précis sur ce point pour

présenter le retour sur investissement. Je ne doute pas que cela soit fait. J'étudierai alors plus positivement les rapports qui seront proposés en commission permanente. Merci.

_ Merci. Dominique Hébert ?

_ Au niveau du groupe, nous soutenons cette démarche. Ça nous rappelle ce qui avait été fait au moment du grand départ du Tour de France. Ça avait fédéré les énergies positives sur l'ensemble du territoire. J'espère que nous pourrons faire de même avec la venue de la flamme olympique et des JO. Nous savons tous qu'à travers les JO aussi, c'est la défense d'un certain nombre de valeurs qui nous sont chères et que la France défendra, contrairement à celles que l'on peut voir aujourd'hui dans une autre compétition internationale, même si les sportifs n'y sont pour rien. À travers notre rôle d'élus, nous pouvons défendre les valeurs de l'olympisme et avoir des prises de position par rapport à certains pays. C'est plutôt contre la Fédération internationale du football qu'il faut qu'on se batte et qu'on ne soit pas derrière à cautionner les choix. Mais sur les valeurs de l'olympisme, nous serons derrière le département. Nous souhaitons que ce soit déployé sur l'ensemble du territoire, mais je n'ai aucun doute là-dessus.

_ Merci bien. Il y a cette déclinaison nord-sud qui est souhaitée. Peut-être qu'il y a un moyen d'intervenir... L'accord étant clair sur Le Mont-Saint-Michel, mais le souhait est d'aller du nord au sud. Jacques Coquelin ?

_ Je partage les réticences d'Axel. Nous devons être prudents. Il faut les chercher tous les partenariats possibles. La somme est quand même conséquente. Il nous faudra avoir cette prudence. Je vais voter pour cette délibération, mais avec des réserves.

_ Très bien. Vous avez la possibilité aussi de voter contre avec réserve. Je vous remercie. Mes hésitations qui n'ont pas duré, au début, c'était 180 000. Et c'est soumis à TVA. C'est le traitement fiscal de tout coût actuellement. Chaque département concerné verse allègrement 30 000 € à l'État, qui ne nous redonne pas toujours la même chose.

_ Ce qui m'inquiète, c'est le contexte dans lequel nous sommes, et surtout celui que nous ne connaissons pas, c'est-à-dire les mois et les années à venir. C'est ce qui m'inquiète. Nous accompagnons dans notre département les Jeux olympiques, c'est tout à fait normal, mais c'est difficile de se projeter en 2024 alors que même pour 2023, nous n'avons pas encore tous les tenants et les aboutissants de la loi de finances. Il faut beaucoup de prudence concernant les finances. Je le redirai tout à l'heure.

_ Je tiens le même discours. La maîtrise des coûts est là. Il faut rester bien dans cette ligne. Je vois qu'Adèle demande la parole.

_ Merci. Pour rassurer mes collègues, nous serons extrêmement vigilants sur les impacts budgétaires et nous serons vigilants à ce que chaque euro investi ait une retombée sur le territoire et soit bénéfique pour le territoire et ses habitants. Grégory a pu souligner l'importance de l'héritage et des valeurs. L'engagement doit être axé sur 2023 et 2024. On sort d'une période difficile pour le club. J'ai la prétention de croire qu'on en est sorti. Clairement, on a une opportunité de ramener la cohésion sociale, des gens éloignés de toute

vie sociale vers ce qui fait la Manche. C'est le plus bel investissement que l'on peut porter. Chaque euro qui sera investi sur cet événement devra être bénéfique pour le territoire. Soyez certains de l'engagement total des élus de la commission et des équipes pour s'assurer que l'on soit bien sur de l'investissement rentable.

_ Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de paroles, je vous propose de mettre au vote. 53 voix, dont 51 pour, deux abstentions et un non votant. Nous allons passer au rapport 2.4. C'est toujours Adèle qui va nous le présenter rapidement. Nous allons interrompre la séance après pour reprendre vers 14 heures.

_ Je vous promets de le faire beaucoup plus rapidement que le précédent. Il s'agit d'adopter le dispositif Trans'port en Normandie. Il s'agit notamment de faciliter le transport des jeunes athlètes pour les entraînements et les compétitions. Et que les déplacements se fassent dans la plus grande des sécurités.

En résumé, on s'adapte à l'évolution du marché actuel de vente de minibus. Aujourd'hui, le marché est tendu en termes de fourniture neuve ou d'occasion. Il nous faut moduler le dispositif. Il faut que ce soit des véhicules de type minibus de cette neuf places, neuf ou d'occasion, couleurs au choix. Des véhicules âgés de moins de 50 et on maintient la barre des moins de 100 000 km. Profitez de ce rapport pour vous proposer une autre adaptation concernant le niveau d'intervention. Pour les véhicules à moteur thermique, s'agit d'avoir un double financement du département et de la région à hauteur de 30 % chacun du montant de l'achat et avec un plafonnement à 8000 € pour les deux collectivités.

Pour les véhicules à faibles émissions polluantes, on vous propose de modifier le plafond de l'aide. 30 % pour chacune des collectivités, mais une aide plafonnée à 20 000 € pour le département comme pour la région. Soit un total plafonné à 40 000 €. Concernant l'enveloppe annuelle, elle vous est présentée dans le rapport à 100 000 €. Mais elle a été ramenée à 85 000, ce qui correspond à la consommation de 2022. Avis favorable des commissions appui aux territoires et affaires générales.

_ Merci. Avez-vous des demandes de paroles sur ce rapport ? Je mets aux voix.

54 pour. Je vous remercie. Nous suspendons la séance le temps d'un repas bien mérité, pour nous réchauffer un peu. Le parcours existe autour de la maison du département. On reprend vers 14h15, 14h30 au plus tard.

[PAUSE]

_ Je vous propose de reprendre avec les rapports Nature et infrastructures. Il faut que de façon incontournable, le rapport égalité entre les femmes et les hommes soit voté et sur la situation du département de la Manche sur le développement durable. Valérie Nouvel a la main, le temps qu'elle allume le micro, l'ordi et autre. Je lui donne la parole.

_ Est-ce que c'est mieux ?

_ Voilà !

_ Ça fonctionne bien ! Merci, Président. Nous sommes tenus de présenter la situation du département en matière de développement durable. Le rapport que vous avez cette année est rapport qui fait le lien entre les anciennes versions de rapports de développement durable que l'on avait jusqu'à maintenant et celui que nous aurons à partir de début 2024, qui sera un plan de transition. La loi prévoit que les collectivités aient ce rapport de transition. Vous retrouvez dans ce rapport, que nous avons voulu très pédagogique, des explications sur la

manière dont le territoire de la Manche est impacté par le changement climatique. Pour nos concitoyens, ils entendent parler d'objectifs planétaires, mondiaux, mais souvent, on ne demande ce que ça veut dire pour la Manche. Comme nous avons le GIEC normand, vous avez dans le rapport les impacts qui sont déclinés à l'échelle du territoire de la Manche. C'est ce qui vous est présenté en début de rapport. Cette année a été consacrée au calcul de l'empreinte environnementale du département. Ce travail, son objectif était d'évaluer nos émissions de gaz à effet de serre et de voir quels étaient les domaines dans lesquels nous avions le plus d'émissions de gaz à effet de serre. Il convient de se fixer des priorités d'intervention et de les définir. C'est notre rôle politique de définir les chantiers à mettre en œuvre, la façon dont on va déprioriser pour le bien-être quotidien des Manchois. C'est l'unique chose qui nous anime tous les jours. Aujourd'hui, on a enfin notre empreinte environnementale. C'est 144 000 t de CO₂, l'empreinte du département. Ça correspond à l'empreinte de 14 000 personnes. À chaque fois que vous voyez le développement des politiques, l'ensemble des politiques émet 144 000 t de CO₂ chaque année. On dit 14 000 habitants, le calcul est vite fait. Ça veut dire que chaque habitant produit en moyenne 10 t de CO₂. Pour respecter l'ensemble des objectifs de réduction des gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique, et il faudrait être à une empreinte de 2 t de CO₂ par an. Nous sommes à 10. Ça vous donne la marge de progression.

Aujourd'hui, le rapport est décliné en 8 grands chantiers. Cette déclinaison est calée sur le bilan carbone qui est calculé grâce à la méthode de l'ADEME. C'est pour ça que vous retrouvez sur la page 16 la manière dont a été découpé le calcul. C'est la méthode qui s'applique aux collectivités comme entreprises. Ce calcul d'empreinte est explicité dans le rapport. Derrière le chiffre de l'empreinte, vous avez aussi des exemples pour chaque domaine de déploiement de nos politiques et ce que nous avons commencé à faire pour réduire cette empreinte écologique. Si je parle de l'action sociale, sur les 144 000 t de CO₂ émis par la collectivité, ça représente 40 000 t de CO₂. Ce qui est spécifique à une collectivité locale, c'est qu'on ne va pas pouvoir se dire de réduire l'action sociale. C'est le cœur de nos politiques. Souvent, on a l'impression que quand on calcule une empreinte, après, il faut annoncer des baisses de tonnes de CO₂ de façon linéaire pour tous les domaines. Une collectivité locale, ce n'est pas le cas. Quand on calcule l'empreinte, ça donne des valeurs, des priorités de chantier. Ensuite, c'est à nous de savoir comment va travailler chaque domaine. 40 000 t de CO₂, avec trois quarts des émissions qui sont liées à nos politiques d'hébergement, de restauration, ce n'est pas sur ces 40 000 t de CO₂ que nous allons concentrer nos efforts pour les faire diminuer. Vous voyez bien comment on va avancer sur ce calcul d'empreinte. Les contributions, subventions et autres flux financiers, c'est le deuxième poste pour le département. Ça représente 25 000 t de CO₂ par an. Derrière, vous avez le financement de la fibre, la création et la rénovation de logements et la politique territoriale de soutien aux territoires. C'est une politique majeure pour le département. Avec le calcul de l'empreinte, on sait combien elle représente en termes d'émissions de CO₂. Ça ne veut pas dire qu'on va baisser ce tonnage. Ce qu'on fait déjà, c'est qu'on met les critères sur l'accompagnement des communes pour qu'elles développent des projets plus vertueux. Nos communes ne le font pas sous la contrainte. Déjà sur tout le territoire, il y a des envies des élus locaux de progresser et de faire entrer leur commune dans la transition écologique. Au fil du temps, si on a la mandature, c'est déjà ce qui est traduit dans le débat d'orientation budgétaire, on voit les efforts que l'on va pouvoir faire au niveau de production de tonnes de CO₂ à travers notre nouvelle politique contractuelle. Sur le bâtiment, c'est un autre gros poste de production de CO₂. On est à 19

000 t de CO2 par an. Sur ce point, on a un levier important. Nos orientations stratégiques le traduisent déjà très bien. On a décidé d'avoir une charte pour des bâtiments durables, de rénover nos collèges de façon plus vertueuse. On a choisi de désimperméabiliser les cours d'école.

Concernant les usages des sols, c'est aussi un poste de production important, car nous sommes à 16 000 t de CO2 par an. Sur l'usage des sols, on pâtit de la force de notre patrimoine routier. On a 8 000 km de route. On a imperméabilisé le sol. C'est l'impact du patrimoine qui est responsable de ces tonnages du CO2. À nous de faire évoluer les techniques d'entretien de ce patrimoine. On va le faire évoluer aussi à travers toutes les actions. On va lutter contre l'imperméabilisation travers l'appel à projets de biodiversité. La voirie est séparée de l'artificialisation. Quand on parle de voirie, c'est 12 000 t de CO2 par an. On parle des techniques d'entretien, du matériel et de la consommation de carburant liée au matériel d'entretien. Nous avons voté de modifier la façon d'entretenir les voiries et de faire des choix de matériels qui consomment moins de carburant et de décarboner le parcours routier des départementales. La restauration, notamment au niveau des collèges, ça représente 11 000 t de CO2 émis en 2021. C'est 8 % des émissions. Le travail est déjà enclenché. On conjugue les efforts faits par nos collégiens sur la lutte contre le gaspillage et tout ce que l'on fait nous pour avoir des repas plus locaux et diminuer l'empreinte liée à la préparation de ces repas. Sur les déplacements, ça ne représente que 9 000 t de CO2 en 2021. Vous voyez tous les efforts que l'on va faire pour décarboner le parc, amener l'utilisation plus forte du vélo. Tout ça nous aidera à baisser ce chiffre de 10 000 t de CO2. On a des marges de manœuvre beaucoup plus importantes. Les achats divers, c'est une rubrique qui est un peu difficile à comprendre dans le bilan carbone. Au niveau de la collectivité, tout passe par la commande publique. On a des critères environnementaux, des critères sociaux qui font une qualité d'achat. Nous allons le renforcer. Quand on est sur les 5 000 t de CO2, on est sur les grandes commandes liées au domaine de compétence de la collectivité. La culture et la communication, ça représente 3 000 t de CO2 en 2021. Vous avez un ensemble d'éléments qui vous expliquent que pour un festival, le plus impactant, c'est l'ensemble des déplacements pour s'y rendre. Ça donne des pistes d'évolution sur la mise en place des activités. On a aussi toutes les conférences qui ont lieu cette année, les travaux qui ont été menés en atelier par nos cadres pour former, pour se former à la transition écologique et pour pouvoir décliner les orientations stratégiques du département.

Enfin, sur le numérique dont on parle beaucoup aujourd'hui, dans la collectivité, ça ne représente que 600 t de CO2. Ce sont des tonnes de CO2 qui vont peut-être augmenter au fil des années si on dématérialise encore plus certaines procédures. Cette augmentation, on pourra la compenser à travers des achats de matériels informatiques qui seront plus verts. Ce rapport développement durable nous donne la trame de ce que nous allons faire pendant toute cette année, c'est-à-dire bâtir un plan de transition écologique. Ce plan de transition, nous avons fait le choix de le bâtir en s'inspirant des scénarios de l'ADEME. Ce sont des scénarios qui se basent sur la neutralité carbone. Aujourd'hui, le bilan carbone qui vous est présenté, c'est un bilan d'étape. On l'a illustré le plus possible de réalisation faite sur le terrain. On a essayé qu'il puisse aussi informer les habitants qui se demandent tous les jours ce qu'ils peuvent faire pour progresser et prendre leur part dans la transition écologique du département.

_ Merci pour cette présentation très synthétique. C'est un rapport qui pourrait être exprimé plus longuement. Y a-t-il des demandes de parole ? Thierry Touzet.

_ Merci. Comme Karine Duval l'a annoncé tout à l'heure, je souhaiterais revenir sur ce bilan carbone présenté à l'instant par Madame Nouvel. Sur le rapport du développement durable 2022, nous commençons avec un petit problème sémantique, on a déjà eu l'occasion d'échanger sur le sujet, mais nous entendions bien un bilan carbone normé par l'ADEME sur les contenus et sur les produits de sortie. Vous nous parlez d'un rapport de développement durable. Je sais que ce terme est très accroché au cœur de certains, mais en vérité, plus personne n'utilise cette expression. Merci pour ce petit revival. Dans les années 90, je me battais contre le développement durable. La droite n'est pas immuable et elle peut bouger, même si c'est avec autant de retard sur la société. Revenons à nos dossiers. Me concernant, j'aime voir dans ce document un bilan carbone. Ou plutôt j'aimerais avoir dans ce document un bilan carbone exhaustif. Le premier item, c'est la sensibilisation au réchauffement climatique et à ses effets. J'estimais simplement qu'il manquait deux informations qui, pour moi, ont été majeures dans la compréhension des enjeux climatiques. J'avais préparé deux petits graphiques que j'espérais envoyer sur l'écran. Ce sont des graphiques pas très difficiles à comprendre. Le premier compare au niveau mondial la consommation des énergies et la consommation économique, les flux financiers. Quel que soit le point géographique que l'on regarde, le PIB et la consommation d'énergie se suivent. On voit très bien sur le petit graphique que je vous enverrai les deux pics inversés du choc pétrolier des années 70 et 80, où c'est le manque de carburant qui a contraint l'économie. Mais c'était le contraire en 2008.

Le deuxième graphique, c'est à une ère préindustrielle de la consommation par les êtres humains des énergies. Quand on est au début, énergie principale, c'est le bois. Puis arrivent le charbon, le pétrole, le gaz, le nucléaire. S'ajoutent à cela des énergies renouvelables comme l'eau et le vent. Ce graphique est intéressant. Jamais une énergie n'a remplacé l'énergie précédente. Je pensais que le charbon, on ne s'en servait plus, mais on s'en sert comme jamais. L'extraction du pétrole s'est faite par le charbon, l'extraction du gaz s'est faite par le pétrole. Ce que l'on voit aujourd'hui, dans les années 2020, c'est que l'essentiel de l'énergie encore consommée sur notre planète, environ 80 %, ce sont les énergies fossiles, gaz, charbon et pétrole. Les énergies renouvelables que l'on appelle tous de nos vœux, il faut les développer. Elles s'appuient sur les énergies pétrolières. Il ne faut pas imaginer qu'on va construire des éoliennes sans s'appuyer... Ça va être des investissements carbone qu'il va falloir faire pour pouvoir s'en passer. Mais cette partie représente une quinzaine de pour cent à travers le monde, un peu plus quand on regarde les pays nucléarisés. Il faut regarder le problème d'une manière globale. Cette diminution de nous parler Madame Nouvel, en France, c'est 10 t chacun de consommation de carbone, en moyenne. L'objectif, c'est 2 t. Pour y arriver, c'est une baisse de 5 % par an jusqu'en 2030. C'est considérable. Ce que l'on reproche à ce document qui nous est présenté, c'est qu'on ne voit pas cette orientation. Il y a des pistes qui ont été évoquées. On devrait lier le bilan carbone avec le débat d'orientation budgétaire ou un bilan primitif. Les deux sont interconnectés. Si on dépense de l'argent, on dépense du carburant, si on dépense du carburant, on dépense de l'argent. L'économie qu'on va devoir faire va se ressentir fatalement sur notre budget financier. C'est ça que je ne vois pas dans le document ni dans le débat d'orientation budgétaire, c'est-à-dire l'effort que l'on doit consentir collectivement de 5 % par an. Pour pouvoir le faire, il ne faut pas avoir une vision annuelle, mais un plan pluriannuel pour pouvoir dégager ces 5 % qui vont venir s'ajouter chaque année.

Si on veut le faire. On peut très bien décider de ne pas le faire. Je sais que ce n'est pas votre point de vue, Monsieur le Président. Mais je ne le vois pas transcrit dans ces documents. Ce n'est pas ce que j'avais prévu de dire.

_ Valérie demande la parole. Et Philippe Bas.

_ Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de nous féliciter de ce rapport, qui constitue une photographie de l'empreinte carbone du département dans tous ses domaines d'intervention. Il confirme que nous avons des marges de manœuvre, et surtout, il identifie des pistes d'amélioration que nous devons réaliser au cours de ce mandat. Tout comme notre collègue Thierry Touzet, je questionne également le terme de développement durable, qui n'est plus de ce temps. On sait que la croissance infinie est désormais considérée comme néfaste pour la Terre, pour le vivant et pour l'Homme. Le département n'a pas attendu ce rapport pour agir en faveur de la protection des espaces naturels, pour les déplacements, pour la restauration bio et locale à l'école. Il nous faut maintenant aller plus vite et plus fort. Nous devons le faire à double titre. Tout d'abord, pour limiter notre impact sur la planète et faire baisser significativement ce chiffre de 144 000 t de GES émis dans l'atmosphère. Quelles que soient les actions que le département pourra déployer en ce sens, elles ne changeront pas la course folle de ce XXI^e siècle. Le réchauffement climatique se poursuivra et toutes ces actions auront l'effet d'une goutte d'eau dans l'océan. Tel le passager d'un navire qui prend l'eau, chacun de nous doit prendre sa part et écoper pour retarder l'inéluctable. C'est un devoir moral absolu vis-à-vis de nos enfants et des enfants de nos enfants. Plus important encore, en tant que passagers du navire Terre, nous devons dès à présent apprendre à nager. Pour préparer cette résilience, ne tombons pas dans le piège d'une dramatisation anxiogène, tétanisante qui ne ferait que bloquer les énergies. Déployons plutôt tous nos efforts pour embarquer les Manchois dans une dynamique positive. Appuyons-nous sur les jeunes générations qui ont grandi avec cette réalité et qui savent qu'ils devront s'adapter individuellement et collectivement. Écoutons-les nous proposer des solutions innovantes. Montrons la voie et soyons exemplaires. C'est ce que nous faisons dans nos collèges.

Il montre la voie vers un futur différent, durable et surtout enviable. Merci de votre attention.

_ Philippe Bas demande la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. Pour la qualité de son rapport et de sa présentation orale. Il est rare que nous ayons à débattre sur un rapport qui porte des indications chiffrées aussi précises. De ce point de vue, une étape a été franchie dans la prise en compte du réchauffement climatique dans notre département. Notre département est particulièrement exposé à certaines des conséquences du réchauffement climatique.

Il est donc judicieux que nous nous intéressions à cette question.

Je remercie aussi Monsieur Letouzé de toutes les informations qui nous a apporté.

Je voulais juste apporter une petite précision à Monsieur Letouzé. À l'entendre, ce qu'il a qualifié de droite aurait mis beaucoup de temps à découvrir ce que c'était que le développement durable. En 2002, le président Jacques Chirac a en place une grande commission qui était présidée par un éminent professeur malheureusement disparu cette année. Cette commission a élaboré un document qui a pris depuis force constitutionnelle à l'initiative de Jacques Chirac. C'est la Charte de l'environnement. Comme vous n'avez pas manqué de prendre connaissance de ce texte constitutionnel, vous savez quel article six, il est indiqué que les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet

effet, elle concilie la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. Développement durable, c'est une politique qui a un fondement constitutionnel voulu le président de la République de l'époque et qui concilie environnement, économie et social.

Puisque nous sommes d'accord, pas besoin de polémiquer entre nous sur les principes. Nous serions bien avisés de préserver cette volonté d'équilibre. Si je voulais polémiquer, je me permettrai de rappeler que ce document a été introduit dans nos textes constitutionnels avec une remarquable abstention des groupes d'oppositions. Certains se sont abstenus et d'autres n'ont pas pris part au vote.

_ Merci, cher collègue. Thierry Letouzé redemande la parole.

_ Je me souviens de l'intervention du président Jacques Chirac. Tout le monde connaît son discours concernant le monde en veut alors que nous regardions ailleurs. Depuis, nombre de personnes continuent de regarder ailleurs.

_ Simplement pour rajouter que ce n'est pas un sujet qui amène la polémique. Il faut un mouvement d'ensemble. Simplement pour reprendre sur l'aspect sémantique entre l'appellation de ce rapport carbone, on peut retirer développement durable ou durable de développement. Mais faire du carbone durable, ce n'est pas bon. Il faut aller vers d'autres choix. Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, c'est une valeur de référence. C'est ce point qui est demandé. Le fruit d'un travail assez important. Analyser la production carbone autour de l'action sociale, ce n'est pas simple. Autour de la restauration scolaire non plus. C'est un travail assez important. Il s'appelle développement durable. Ce que je note, c'est que suite à l'intervention de Valérie Coupelle, j'ai noté qu'elle est bien consciente d'une chose. Ce que nous apportons à l'édifice, c'est notre pierre, petite ou grande. Mais ce n'est qu'une partie de l'édifice.

Certains remettent du carbone dans l'air. L'action est celle de tous. C'est une addition des choses. Agir pour résister au retrait du littoral, c'est aussi le faire ensemble avec divers procédés, mais agir ensemble. Je fais référence à des conférences. Je regarde la présidente parc régionale des marais*. Nous avons accueilli Arthur Keller* et Monsieur Dubourg*. Tous les deux avaient fait une conférence. Le mot "ensemble" était là. D'autres personnes avaient des avis politiques tout aussi différents. Nous ne serons pas les seuls à le faire. Il y a encore beaucoup de pays qui produisent trop. Je ne vais pas les citer, cela les vexerait.

Ce rapport est fait pour que nous puissions agir en mesurant les effets et les progrès que nous réalisons tous les ans. C'est à ce titre qu'il faut le considérer aujourd'hui. Je remercie toutes les équipes qui ont pu agir dans la production de ce document. Je ne sais pas s'il y a d'autres prises de parole.

_ Valérie veut parler depuis longtemps.

_ Année dernière, lors de la présentation du rapport il avait été demandé qu'un calcul de notre empreinte carbone soit fait. C'est une première étape. Des chiffres de la réalité du terrain, qui sont nés des mesures, naît la compréhension. Avec les bons chiffres, on prend les bonnes décisions. Je remercie tout le travail qui a été fait. Aujourd'hui, cela nous permet à tous de grandir en termes de maturité par rapport à la problématique environnementale que l'on rencontre. Durant toute l'année, il y a eu plusieurs sessions, plusieurs grands moments. Je remercie vraiment le travail qui a été fait. Nous aurions pu depuis très longtemps le faire. Mais ça, c'est le passé. Ce qui est intéressant, c'est de se demander ce que l'on pourrait faire maintenant.

_ Désolée pour le côté vintage du mot développement durable. Le décret qui nous demande ce rapport date de 2011. Depuis 2011, la collectivité doit faire ce rapport qui s'appelle

développement durable. De temps en temps, nous avons des injonctions réglementaires. Si vous délibérez sur quelque chose en amont de notre débat budgétaire, on ne respecterait pas nos obligations. La grande chance pour les personnes qui n'aiment pas ce côté du mot "développement durable", on parle dorénavant de "plan de transition". Ce n'est pas par hasard que ça s'appelle "plan de transition". L'ADEME a au point la méthode bilan carbone. Le bilan carbone a permis de se lancer dans ce calcul des émissions de gaz à effet de serre, juste pour déposer d'éléments qui nous disent que c'est du côté des déplacements que j'émetts. L'ADEME s'est dit qu'au fil du temps, les collectivités comme les entreprises s'emparent du bilan carbone en essayant d'avoir des réponses immédiatement derrière alors que ça n'est pas fait pour ça. C'est fait pour guider la réflexion et pour savoir la ou nous sommes meilleures. À partir de là, l'ADEME a établi des scénarios de transition. J'insiste sur les quatre scénarios de transition. Ils montrent qu'en ayant différentes politiques en matière d'habitat, de transport, de tout ce que nous avons vu, on peut atteindre la neutralité carbone. C'est une façon pour l'ADEME d'attirer notre attention sur le fait qu'il y a différentes voies pour atteindre la neutralité carbone. Le carbone n'est pas l'unique guide qui doit être devant nous tous les matins.

Le but, c'est la neutralité carbone avec un schéma global que l'on va choisir en fonction de notre territoire. Dès que nous avons eu les résultats du bilan carbone, nous avons fait une réunion avec le service de l'ADEME qui a été à l'origine de ces scénarios et nous avons commencé l'échange avec eux pour savoir de quel scénario on se rapproche. C'est un scénario qui conjugue environnement, social et économie.

_ Merci. Je vais vous faire voter ce rapport. Nous avons la chance d'avoir autour de nous des marais qui sont des véritables pièges à carbone. Le département a déjà commencé depuis longtemps son action pour piéger le carbone. On parle de millions de tonnes qui sont dans les marais. Valérie a précisé qu'il ne fallait pas que ce soit anxiogène. Nous avons un département qui retient le carbone. On part avec une longueur d'avance.

Je mets aux voix.

Il semble qu'il y ait un problème de vote.

J'annonce le résultat. 44 voix pour, neuf abstentions.

On passe au point suivant. Il s'agit de l'individualisation des subventions de façon à assurer cette continuité déjà engagée. Il y a encore quelques points noirs à résoudre.

_ Merci, Monsieur le Président. C'est un formidable facteur d'attractivité touristique pour notre département. En 2018, nous avons proposé à l'ensemble des territoires littoraux de travailler ensemble pour résoudre les problèmes de discontinuité du littoral. Si vous autorisez la prolongation de ce travail, cela nous permettra d'être au bout de l'exercice. C'est un budget constant. C'est juste une poursuite de ce beau travail de valorisation. Ce sont 450 km que nous avons souhaité porter ensemble avec les collectivités de la Manche. Cela va permettre de disposer d'une colonne vertébrale sur laquelle vont pouvoir venir s'articuler l'ensemble des boucles de randonnée de la Manche. On va aussi développer un certain nombre de services, comme le portage de bagages. C'est quelque chose qui marche très bien. L'ensemble des intercommunalités font la promotion de ce cheminement. Nous avons pu entièrement le sécuriser. Nous sommes le premier département à avoir un sentier repéré. Toutes les bandes de repérages sont reliées. Vous pouvez vous promener en sécurité et être secouru de manière efficace tout le long du cheminement. C'est une action qui avait été portée spécifiquement par le département. Cela n'existe nulle part ailleurs. Dès que ce sera fini, je vous invite à venir voir le travail remarquable qui a été fait dans cette synergie département intercommunalité.

Dans ce rapport, vous avez une demande de prolongation du dispositif. Nous accompagnons à hauteur de 75 % des investissements nécessaires. C'est ce qui vous est demandé dans ce rapport.

_ Merci. Avez-vous des demandes de paroles ? Je n'en vois pas. Donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Rapport adopté par 54 voix à l'unanimité. Maintenant, le rapport suivant s'agissant de l'insertion environnementale du patrimoine routier et départemental. Art n'a rien de recherche et de développement. Ce rapport nous est présenté par Axel Fortin-Larivière.

_ Chers collègues, au travers des orientations stratégiques du département de la Manche pour la période 2022/2028, notamment les orientations créées de la nature dans le cadre d'un plan départemental, recherche un équilibre environnemental dans l'exploitation des infrastructures et Maîtres normes les routes de conception ancienne, et dans l'esprit du projet de mandature, nous avons affiché une volonté d'adapter au travers de nos pratiques d'entretien, mais aussi de l'aménagement du réseau routier dont nous avons la gestion, notre réseau aux contraintes environnementales, sociétales et économiques la période que nous traversons.

Cela a plusieurs conséquences. Les tailles des véhicules, les nombres de véhicules qui ont fortement évolué depuis le début du XXe siècle. Mais parfois, il nous revient de gérer un patrimoine dont l'État n'est plus n'est pas forcément adapté aux contraintes qui lui sont actuellement imposées. Première contrainte : la contrainte environnementale. Nos infrastructures traversent souvent des milieux environnementaux riches comme des zones humides, sans forcément que les impacts de l'utilisation actuelle de ces infrastructures ne soient mesurés ou traités.

Cela va nous permettre d'ici fin 2023 début 2024 d'avoir une première vision exhaustive de notre réseau principal et de son état avec des premières propositions de scénario d'investissement qui soit optimisé. Sur le deuxième sujet, qui est l'objet du présent rapport, un travail a été réalisé par nos services, pour ce qui est des projets neufs, en application des textes réglementaires. Sur nos travaux d'entretien et de reconstruction d'ouvrages d'art, une attention particulière est toujours portée aux continuités écologiques en concertation avec les services de l'État. En revanche, pour le reste du réseau, aucune obligation réglementaire ne pèse sur nos responsabilités de gestionnaires de voirie.

Il me semble de notre devoir dans un contexte de changement climatique et d'attentes sociétales fortes vis-à-vis de la protection de l'environnement de pouvoir travailler de façon volontaire sur l'impact de ses anciennes infrastructures. Il s'agit d'une démarche volontaire de notre part au département. Aucune réglementation ne nous oblige à réaliser des mises aux normes. Les thématiques sont très variées. Continuités écologiques, préservation de la ressource en eau, amélioration des corridors écologiques, trame verte et des cours d'eau, trame bleue. Le réseau routier est très vaste.

La démarche s'étalera sur le long terme, d'autant qu'elle pourra déboucher sur un plan pluriannuel d'investissement. Il est donc nécessaire de se fixer des priorités, d'où l'importance des mesures, dans un contexte financier contraint. Il ne sera pas possible de travailler sans une démarche construite, prioriser et avec une mesure des effets de nos investissements éventuels sur la protection de notre environnement. Vous noterez la notion de valeur ajoutée ou de retour sur investissement. Cette démarche novatrice va ainsi démarrer dès le début de l'année 2023 dans le cadre d'un marché de recherche de développement réalisé par l'un de nos partenaires. Nous avons voté son adhésion lors de la dernière commission permanente. Celui-ci vise à développer une méthodologie en matière d'insertion environnementale des

infrastructures existantes. Sur l'année 2023, objectif sera de réaliser un atlas et un premier diagnostic de notre réseau en croisant les contraintes routières aux contraintes environnementales. Je reviendrais vers vous les années qui pour vous présenter les premiers résultats. Je vous propose de décider de l'engagement d'une démarche novatrice de recherche et de développement visant à diagnostiquer de façon global réseau routier départemental d'un point de vue environnementale en fonction des typologies de réseaux et de valider que cette démarche aura pour objectif premier de fixer des priorités d'investissement qui pourrait être réalisé sur le réseau existant. Merci de votre écoute.

_ Merci. Une petite remarque concernant ce chantier. Cela nous rappelle peut-être certain nombre de choses par rapport à ce que je disais tout à l'heure, ce sont toutes ces actions qui s'additionnent.

Tout cela doit nous rappeler qu'il y a aussi 8800 km de routes départementales chez nous. Ceci dit, je ne vois pas de demande de prise de parole. Je vous propose de mettre aux voix.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Axel ?

_ Je voudrais rappeler que ces chiffres vont nous permettre de continuer à développer une nouvelle politique qui est de penser différemment l'usage de certains de nos axes ou petits axes. Aujourd'hui, on a quand même 4 000 km de routes départementales qui sont très peu utilisées. On se doit maintenant, au vu de tous les sujets de mobilité, les voir différemment. Ce travail devra se faire conjointement avec les communes, les agglomérations, les habitants, les agriculteurs. Je crois beaucoup en cette capacité à faire des petites choses, nombreuses, mais qui, au bout du bout, auront un sens immense.

_ Y compris accueillir des vélos en toute sécurité. C'est une des pistes qu'il nous faut suivre. Je vous remercie pour cette unanimité. Nous allons passer au Plan Vélo. Jean-Claude Braud passe à l'exercice pour nous présenter le plan de déplacements des établissements scolaires.

_ Merci. Je vais vous parler de vélo. Je vais vous faire faire un peu d'exercice. Ça va faire plaisir Adèle. Elle parlait d'exercice ce matin. Je vais essayer de vous présenter ce rapport de façon succincte, mais détaillée. Le 23 septembre dernier, l'assemblée départementale a décliné l'accélération du Plan Vélo en 5 volets. Il faut effectuer un diagnostic complet de l'accessibilité de l'ensemble des sites du département, en premier lieu des collèges manchois. C'est l'objet de ce rapport. Pour identifier les obstacles à l'évolution de la pratique cyclable, ce diagnostic permettra de mieux cibler nos opérations de promotion et nos animations pour encourager une pratique sécuritaire du vélo. Les collèges, leur équipe pédagogique, les élèves et nos agents font partie de la priorité de l'action départementale. Les collégiens sont en public accompagné de près dans les pratiques de déplacement. L'ADEME a rendu publique sa dernière étude. Les enjeux sont nombreux. Au premier rang, la santé. Deux adolescents sur trois ne pratiquent pas les 60 minutes d'activité physique journalière préconisée. La responsabilité écologique est également un enjeu. Les déplacements des collégiens représentent 4 % des émissions de gaz à effet de serre. Offrir la possibilité de se déplacer par plusieurs moyens, c'est des moyens plus sobres dans la construction de l'avenir. Plusieurs collèges manchois agissent déjà en faveur des déplacements actifs comme le vélo ou la marche à pied. Lors de la réunion de rentrée avec les principaux de collèges, chaque collège a eu le choix dans la méthode pour prendre en compte la diversité des situations rencontrées par les établissements. Il a été proposé aux 52 collèges publics de notre département deux

méthodes de travail. La première, c'est la mise en place d'un véritable plan de déplacement grâce au programme national MOBY qui nous offre l'opportunité d'une aide de 75 % du coût du projet. Il s'agit d'un travail complet sur deux ans avec les agents, les équipes pédagogiques, les élèves pour définir un plan d'action favorisant les mobilités actives au sein de l'établissement et qui comporte également des animations et de la communication à destination de tous les utilisateurs du collège.

Deuxièmement : c'est un simple diagnostic accessibilité vélo. Ça consiste à réaliser l'analyse des infrastructures liées au vélo et la mise en œuvre d'une enquête auprès des équipes pédagogiques et des acteurs locaux. Les principaux des collèges devaient se positionner sur la méthode, sachant qu'à défaut de réponse, un diagnostic accessibilité vélo sera réalisé conformément à nos engagements vis-à-vis de l'ADEME dans le cadre de Lamidévélo. C'est un programme subventionné à 75 % par l'intermédiaire des certificats d'économie d'énergie. Les plans de déplacements s'effectuent sur deux ans dans les établissements volontaires par l'intermédiaire du programme MOBY. L'objectif est d'accélérer la transition écologique par le changement des comportements citoyens et des organisations. C'est spécialisé dans l'énergie la mobilité durable. Le programme MOBY, agréé par le ministère de la Transition écologique, vise à apporter aux collectivités de l'accompagnement avec le soutien de prestataires y compris pour la conduite des ateliers de sensibilisation, des méthodes avec des fiches pratiques pédagogiques, une expertise technique et locale pour le diagnostic et le suivi des indicateurs. La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, en autorisant la délivrance de certificat d'économie d'énergie, permet de limiter le reste à charge pour notre collectivité à hauteur de 20 % de l'ensemble des coûts du programme. 15 collèges de la Manche sont volontaires pour la mise en place d'un plan de déplacement. Le programme MOBY représente une véritable opportunité pour les établissements de développer les mobilités actives. Pour le département de la Manche, c'est accompagné dans une démarche volontariste. Le volet sensibilisation et communication contribue aussi à notre volonté de promouvoir l'usage de la bicyclette. 15 collèges participeront au programme MOBY. Vous avez la liste des collèges. Je vais énumérer cette liste à la fin de la présentation de ce rapport. Pour la collectivité, reste à charge va s'élever à 131 202 € pour un coût global de 568 548 € sur deux années. C'est un total pour les 15 collèges de 135 202 € pour le département. Le Conseil départemental, dans les conditions exposées dans le rapport, approuve la stratégie d'accompagnement des collèges dans la structuration et le développement de la mobilité active. Il décide de déployer un plan de déplacement au sein des 15 collèges suivants. Il s'agit aussi d'approuver le partenariat avec la société Eco CO2 à travers le programme MOBY. Je vous invite à autoriser le président à signer la convention de partenariat. Avis favorable dans les commissions.

_ Merci. Oui ?

_ Merci. Un petit mot pour revenir sur la présentation de Jean-Claude Braud concernant ce partenariat avec la société Eco CO2. Sur le fond, il n'y a pas grand-chose à dire. On aurait pu travailler de concert sur le sujet si on y avait été invités. Je vous alerte sur le financement de ce projet. On retrouve dans les sociétés partenaires des sociétés qui n'ont rien à faire ici. On connaît la proportion des lobbys à s'immiscer là-dedans. Ça reviendrait presque à payer un congrès contre les cancers par des marques de cigarettes. C'est hallucinant. Je voulais juste vous alerter là-dessus. Nous allons nous obtenir.

_ Merci. La société en question nous est imposée. Ce n'est pas nous qui l'avons choisi. Il y a une demande de parole de Jean-Claude Braud.

_ C'est pour répondre à Thierry. J'entends bien ce qu'il a dit. Sur le côté vertueux, effectivement, on peut comprendre. Est-ce que pour autant, le département doit se priver de 75 % de subventions à partir du moment où c'est au travers du certificat d'économie d'énergie qu'on obtient cette subvention de 75 % ? Le reste à charge pour le département n'est que de 25 %. Ça nous permet de mener des actions en faveur des collèges, mais également de nos agents. J'entends bien ta remarque. Est-ce que pour autant, on doit se priver de ces aides ? Si on n'avait pas ce niveau d'aides, peut-être qu'on n'irait pas aussi loin dans l'action pour nos collégiens et nos collèges ?

_ Doit-on se priver de cette somme d'argent ? Oui. Nous avons des valeurs. Ça va à l'encontre de ce que propose la société. Non, nous ne souhaitons pas nous faire acheter par un lobbying de pétrole.

_ Nous passons par le biais de l'ADEME pour ça.

_ On pourrait comprendre vos arguments, mais nous sommes sur des sociétés qui ne sont pas en train de nous aider à promouvoir l'utilisation de la voiture auprès de collégiens, mais à utiliser des modes de déplacement doux que l'on espère qu'ils garderont quand ils seront adultes. J'entends votre manière de présenter les choses, mais j'entends aussi le fait qu'à partir du moment... Pour moi, ce n'est pas du lobbying dans le sens où ils ne sont pas en train de vendre quelque chose qu'ils vendent en règle générale, mais ils vendent autre chose. Ils nous aident à faire autre chose que ce qu'ils vendent.

_ Ces sociétés seront très contentes d'afficher leur action pour l'écologie, le développement et la lutte contre le carbone. Néanmoins, je regarde Jacques Coquelin en cette période de disette qui s'annonce. Il y aura peut-être des choix similaires à faire. Après, il faut garder raison aussi. On a une valeur, mais j'estime qu'elles ne sont pas atteintes en nous dirigeant vers cette action. Je le mets aux voix s'il n'y a plus de demandes de prise de parole. 45 pour et 9 abstentions. Je vous remercie. Nous passons à la Commission attractivité et numérique sur rapport dont nous avons déjà parlé ce matin : les 100 ans en du Marité. C'est Catherine Brunaud-Rhyn qui va nous présenter ce rapport.

_ Vous avez évoqué ça ce matin en introduction. Si vous avez pris le temps de lire ma note, le Marité a eu plusieurs vies. Il est devenu terre-neuvier. Il a été navire de transport 1940. Il a été abandonné en Écosse. Il est ressuscité grâce à la volonté de jeunes suédois. Il a fait son grand retour à Fécamp en 1992. C'est le début d'une nouvelle vie du Marité. Il est né à Fécamp. On apprend aussi qu'il aurait dû s'appeler le Marie-Thérèse. Il a navigué sur de nombreuses mers. Il a fait Terre-Neuve avec la pêche à la morue. Il est allé au Danemark, aux îles Féroé, Groenland. Il est passé par l'Islande. Il a été abandonné en Écosse. Une renaissance à Stockholm. En 1998, les propriétaires suédois passent la main. C'est la naissance d'une association à l'initiative de Jacques Chauveau et Gérard d'Aboville. Il y a eu une restauration en 2006. Le département est membre du GIP depuis 2004, année de la sortie de la métropole de Rouen. Notre département est le membre principal du groupement. Il y a les communes

de Fécamp, Granville, Saint-Vaast-la-Hougue. Pour fêter dignement les 100 ans, l'objectif est de communiquer en valorisant le patrimoine maritime et le savoir-faire des entreprises, notamment les entreprises de la Manche qui ont assuré la restauration du navire, de valoriser l'implication des collectivités dans la sauvegarde de ce patrimoine, de rappeler l'histoire que j'ai brièvement évoquée et l'inscription du port d'attache du Marité à Granville, un des plus grands ports morutiers français, de rendre aux pêcheurs et d'animer le territoire autour d'un projet fédérateur. Les temps forts de cet anniversaire, ça commence avec la présence du Marité aux 100 quarante-neuvièmes carnivals de Granville en février. Au cours du printemps, la présence du Marité à l'armada de Rouen, du 8 au 18 juin, avec une journée de remontée de la Seine. Le Marité sera présent dans les ports du GIP, à Fécamp, à Saint-Vaast et Cherbourg-en-Cotentin. Il y a deux jours importants qui seront les 24 et 25 juin. Cela marquera les 100 ans du Marité. Ils célébreront l'épopée du navire. Vous aurez un village à terre quai d'Orléans avec un espace de restauration, une scène, des espaces d'animation pour les familles. Vous aurez aussi des parades et une flottille d'embarcations qui vont animer le bassin. Le samedi, le départ de Chausey en direction de Granville aura lieu. L'après-midi, le Marité sera ouvert à la visite. Vous aurez des conférences sur la pêche à Terre-Neuve. Vous aurez des conférences sur l'histoire du Marité. Il y aura aussi la chorale des enfants du territoire, les artistes et des concerts et spectacles sur le port, le soir. Le dimanche, à 9 h, ce sera la bénédiction du Marité. Il y aura également l'ouverture du Marité avec des visites commentées. En août, le festival dévoile du travail, le navire sera aussi présent. Le département étudiera avec le GIP Marité toutes les opportunités pour proposer des visites et des animations à des publics ciblés, les scolaires, les bénéficiaires des politiques publiques départementales. J'ai essayé de résumer. Vous avez tout le détail dans le rapport. La demande vous est demandée d'approuver ce programme prévisionnel, de pouvoir lancer les travaux pour ce programme de communication, d'afficher un budget de 200 000 € au titre de la communication pour cette opération et d'autoriser le président à mettre à disposition de GTM le Marité pendant 5 jours avec durant le festival des voiles de travail, une valorisation à hauteur de 25 000 €. Avant de vous laisser voter, je voulais ajouter, Jean, tu étais présent au Salon nautique le 3 décembre. Vous aviez des représentants à vos côtés. Vu l'histoire des familles de Saint-Pierre-et-Miquelon qui prennent leurs racines dans la Manche, en particulier dans les communes autour de Granville à Granville, Saint-Pierre-et-Miquelon pourrait être un partenaire majeur de ce centenaire. C'est un avis favorable dans les deux commissions. Marie-Pierre Fauvel n'a pas pris part au vote.

_ Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ? Axel ?

_ Cela montre les efforts qui ont été faits, mais je m'abstiendrai sur ce rapport, car les 200 000 € de budget de communication ne sont pas détaillés. Je souhaiterais que cet événement soit traité au mieux dans un souci de sobriété et que les dépenses de communication soient mieux expliquées afin d'avoir les retours sur investissement. Mais je pense que cela sera précisé en commission permanente.

_ Il est encore un peu tôt. Ce budget est passé au travers des arbitrages budgétaires. Il a été réduit de quasiment moitié. Je voulais vous le dire. Certes, la période difficile, mais c'est le seul événement majeur de l'année 2023. Il a une belle histoire, ce bateau. Je l'ai dit ce matin. Il mérite bien cela. Ceux qui le font naviguer sur toutes les mers, il mérite bien cela. Gilles Lelong ?

_ C'est un beau patrimoine maritime que nous avons, qui représente le département bien au-delà de nos limites du territoire. À chaque fois qu'il fait escale dans un port, c'est toujours un bel événement. Parler de retour sur investissement pour un anniversaire, c'est un peu bizarre.

_ Merci.

_ Je parlais de retour sur investissement sur les 200 000 €, pas sur l'anniversaire. Je comprends bien qu'on le fasse. C'est juste ma position.

_ Le retour sur investissement se fera de multiples façons. Il n'est pas mesurable. Mesurer un retour sur un événement comme le Tour, on l'avait fait, mais sur quelques cérémonies qui vont avoir lieu... Pierre-François demande la parole.

_ En 2023, il va y avoir d'autres événements maritimes, notamment la Rolex Fastnet Race. C'est un événement important au niveau maritime. Il y a une différence de points de vue au niveau de notre groupe entre ce qui a été évoqué en commission et ce que nous avons réfléchi collectivement. Nous rejoignons, un certain nombre d'entre nous, l'analyse d'Axel sur le coût financier. Il y aura des abstentions qui seront de certains membres de notre groupe sur cet aspect financier. C'est important à l'heure où vous évoquez des considérations d'économies budgétaires. Vous l'avez précisé et nous allons le redire lors du débat d'orientation budgétaire, que vous demandez des économies à hauteur de 95 millions d'euros. C'est important de regarder chaque dépense et de voir s'il y a un intérêt plein et entier. Notre position est l'abstention pour un certain nombre des membres de notre groupe.

_ J'en prends note. Par rapport à la construction budgétaire, tout a été passé au crible, y compris cette ligne budgétaire, ligne par ligne. C'est un travail énorme qui a été fait. C'est la vocation même des arbitrages de choisir quels événements et quelles dépenses vont pouvoir être considérés comme étant nécessaires ou pas. Celle-ci n'est pas nécessaire, mais dois-je dire la même chose à propos de la Fastnet et qui va nous coûter 330 000 € ? C'est le jeu des territoires. Je tiens à le préciser.

_ C'est le principe du débat démocratique, c'est que chacun puisse avoir un positionnement. Je constate que votre propre vice-président a une analyse différente par rapport à la vôtre. Il peut y avoir des avis divergents. J'ai évoqué la pleine liberté du vote. Celui-ci pourra être différent selon les conseils départementaux de notre groupe. Concernant la Rolex Fastnet, vous avez évoqué, lorsqu'il y avait des rencontres au niveau des territoires, le fait que sur le plan du nautisme, il était inscrit le fait qu'il y ait un événement majeur autour du nautisme.

Après, ce sont d'autres choix. Je pense que vous l'avez évoqué car c'est un projet qui concerne notamment le Cotentin. Mais je ne pense pas que ce soit nécessaire de mettre en concurrence différents projets qui n'ont pas les mêmes natures. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'opposer des projets et des territoires. Nous sommes de différents territoires. Je ne pense pas que ce soit nécessaire d'être dans cette posture.

_ Il y a des priorités. Je ne conteste pas le fait que nous travaillons sous l'égide d'une certaine démocratie et d'une certaine vision de la démocratie dans la Manche. Chacun ici, que ce soit dans la minorité où la majorité peut voter en son âme et conscience. 100 ans pour le Marité,

cela ne va pas se reproduire. 200 000, c'est beaucoup, mais 330 000 tous les deux ans pour la Rolex, cela correspond à ce que nous recherchons pour le Cotentin et pour Cherbourg. Chacun met sa pierre à l'édifice là-dedans.

La question se pose après sur l'année 2025. Il y aura encore le centenaire de la Fastnet. La question se posera. Je ne change pas d'idée là-dessus.

Je crois que s'il n'y a pas d'autres demandes de paroles, je mets aux voix.

Le résultat est de 46 voix pour, 7 abstentions et une voix ne prend pas part au vote. Je vous remercie. On passe aux sites et musées départementaux. Un rapport qui va nous être présenté par Valérie.

_ Je vous propose de continuer un tout petit peu dans ce rapport à parler de patrimoine historique et d'argent. Il s'agit de fixer la nouvelle tarification de nos sites et musées départementaux. Nous allons parler des sept sites : la maison Jacques Prévert, la ferme du Cotentin, le musée de la céramique, l'écomusée de la Baie du Mont-Saint-Michel, l'île de Tatihou...

Il s'agit à travers ce rapport de vous proposer une modification des grilles tarifaires avec deux mots d'ordre. Simplification et actualisation. Simplification, tout simplement vis-à-vis des gestionnaires et aussi vis-à-vis de nos usagers qui ont besoin de disposer de grilles simplifiées, harmonisées et facilement lisibles.

Il s'agit également qu'au fil du temps, de nombreuses libérations tarifaires se sont accumulées. L'idée, c'est de mettre en cohérence les principaux tarifs et de supprimer certains tarifs peu opérants. Il y a deux sources de recettes pour les budgets. C'est la billetterie et la boutique. Concernant la billetterie, on vous propose une simplification. Pour faire très générale, vous aurez chacun de ces sites qui seront accessibles aux adultes pour six euros, aux enfants pour trois euros, tarif réduit quatre euros et pour les groupes, ce sera quatre euros pour les adultes et 2,50 € pour les enfants.

Pour tous les sites, sauf Azeville et l'île de Tatihou qui sont plus chers.

Voilà pour cette harmonisation des tarifs. Le principe, c'est que l'augmentation est de plus 0,50 € sur le prix des billets aujourd'hui. 0,50 € pour les enfants et plus un euro pour les adultes.

Concernant nos tarifs, il y a d'autres évolutions. Nous allons supprimer les Pass inter sites. On vous propose de valoriser le Pass fidélité pour fidéliser les habitants de la Manche dans les différents sites en créant un Pass accessible.

On va aussi faire évoluer le Pass famille. On va s'adapter aux nouvelles formes de la société et les familles. Vous avez tout le détail dans la note. Je voulais terminer par les boutiques qui sont une source de recettes importantes aussi est une source d'enrichissement. C'est un véritable prolongement culturel de la visite. Cela génère d'importantes recettes de fonctionnement. Pour vous donner une échelle, la totalité des recettes sur le site et nos musées est de 1,2 million, dont 215 000 pour les boutiques. C'est quand même une bonne part de recettes sur les boutiques.

Sur les boutiques, très peu de changement. Mais on vous demande la possibilité de faire des offres promotionnelles afin de pouvoir écouler certains stocks de livres, notamment.

Nous avons délivré qui, aujourd'hui, lorsque l'on veut les brader, on applique 5 % de réduction. On vous propose de passer à 20. Ça permettra de renouveler les stocks et de renouveler les ouvrages en fonction de la demande.

Je pense avoir résumé l'ensemble de ces modifications. Si vous êtes d'accord avec cela, sachez que cette proposition a reçu un avis unanime de la commission attractivité numérique.

_ Merci pour cette présentation.

_ Je voulais ajouter que c'était aussi un avis favorable de la commission des affaires générales.

_ Merci pour cette précision. Y a-t-il des demandes de paroles ? Emmanuelle Bellée.

_ Merci, Monsieur le Président. Merci pour cet exposé et ce travail sur l'harmonisation des tarifs. Je voulais compléter ce que tu avais dit pour que tout le monde comprenne bien concernant le Pass fidélité. C'était l'entrée, un euro supplémentaire pour acheter le Pass. À partir de là, on peut revenir comme on veut dans l'année pour assister à des animations et à des ateliers qui ont lieu dans le musée. Ça permet aux gens de venir régulièrement sans payer autre chose que le prix d'une entrée au musée. C'est intéressant pour la population locale.

_ On peut venir autant de fois que l'on veut, mais les animations sont payantes en plus. Cela dépend de la durée de l'animation et de ce qui est mis en œuvre.

_ Nous aurions pu aller plus loin sur la tarification pour le RSA en proposant par exemple une participation volontaire plutôt qu'un tarif réduit.

Les gens qui sont au RSA ont des difficultés variables. Cela aurait pu être une manière d'aller plus loin et d'inviter aussi à la solidarité. Mais cette fois-ci, dans l'autre sens. Le RSA, c'est la solidarité de l'institution envers les citoyens. L'invitation à une participation volontaire, c'est plutôt le citoyen qui renvoie un petit coup de main à la collectivité.

_ Merci. Si vous n'avez pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de mettre aux voix.

Unanimité à 54 voix. Je vous remercie. Nous passons maintenant au rapport concernant le 80e anniversaire que je vais vous présenter. Ce qui nous préoccupe, c'est l'organisation de ce 80e anniversaire. Il va nous falloir agir très tôt, car nous avons déjà commencé implicitement à nous entretenir avec certains responsables pour préparer les cérémonies.

Il faut créer un comité de pilotage. Il vous est proposé que ce comité soit composé de conseillers départementaux et de personnes extérieures, des personnes dites qualifier ou experte. La composition définitive sera fixée lors de la première réunion constitutive. Ce sera sous la présidence de Catherine Brunaud-Rhyn. Il pourra porter un certain nombre de valeurs, à savoir les valeurs qui sont au travers de toute cette histoire de cette période si terrible, mais aussi de la résistance. Au niveau des commémorations, il faut insister aussi sur le fait qu'il y a eu des résistants chez nous qui l'ont payé de leur vie. Je pense à Beaucoudray à Saint-Lô. Certaines personnes ont été fusillées, notamment des employés des postes. Tout le département a été émaillé par ces événements. Et de travailler aussi avec les écoles, les enfants, le conseil départemental des jeunes et avoir des initiatives pédagogiques. Et travailler aussi avec les Iles anglo-normandes qui sont partantes. Bon nombre de leurs habitants ont combattu et sont morts ici. Voilà ce qui vous est proposé, c'est d'aller dans cette direction pour les préparatifs. Lorsque le moment sera venu, si nous a tenu cet événement d'ampleur nationale et internationale, il y aura des communications sur les coûts éventuels. Nous n'allons pas partir à l'aventure. Nous ne savons pas ce que seront nos recettes à l'approche de 2024. Il faudra peut-être réfléchir autrement. Il y aura des cérémonies du 80e anniversaire. Il faut s'équiper pour il faut nous donner tous les outils pour nous permettre d'avancer en ce sens. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole pour ce rapport ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre aux voix.

54 voix pour, je vous remercie. Nous passons sans transition sur la commission affaires générales avec l'approbation du procès-verbal qui va nous être présenté par le premier vice-président. Et après, Jacques Coquelin partira sur une série de rapports, courageusement. On va vous présenter ensuite les orientations budgétaires. C'est un sujet qui vous passionnera, j'en suis certain.

_ Merci. Comme à chaque session, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance précédente, donc celui du 23 septembre 2022. La question qui vous est posée : approuvez-vous le procès-verbal de la session du 23 septembre 2022 ?

_ C'est un sujet très difficile. Il n'y a pas eu de remarque jusqu'alors. Donc on peut considérer qu'il est adopté. Je vous remercie. Maintenant, le rapport 5.2. On peut le voter, je veux bien. Puisque le vote électronique fonctionne mieux, je trouve. C'est un peu moins long. Je vous remercie.

On peut passer au 5.2. C'est Jacques Coquelin qui commence cette série.

_ Cette délibération est habituelle car il nous permet de vous faire part de l'ensemble des décisions qui sont prises dans le cadre de la commande publique. La liste de ces marchés figure en annexe. Il faut les reprendre un à un. La présente délibération liste en annexe tous les avenants signés par le président. Et enfin, cette délibération précise que le président a été saisi d'un certain nombre de demandes d'agrément de sous-traitants. Aucune objection n'a été soulevée. Ces demandes d'agrément ont toutes été validées. Voilà l'objet de ce premier rapport.

_ Je mets aux voix car il n'y a pas de demande de prise de parole. Je vous remercie. 54 voix pour ce rapport. C'est adopté. Maintenant, le 5.3. Rapport sur les actions entreprises suite au contrôle de la chambre régionale des comptes pour la période 2014-2018.

_ Oui. Je vous remercie. Nous avons eu l'occasion de présenter ce rapport. Je vous en rappelle les principales recommandations. La première, c'est d'améliorer la présentation financière et de mettre en œuvre la fiabilité des comptes. Et il y avait deux obligations de faire : d'abord, fiabiliser les comptes et également faire délibérer le conseil départemental sur les provisions pour risques que nous avons à inscrire au budget.

Dans un courrier adressé à la chambre par le président en date du 20 janvier, il a été pris acte de ces observations est le président a indiqué que les principales recommandations et obligations de faire étaient déjà prises en compte. Concernant l'amélioration de l'information financière, l'écriture d'un rapport d'orientation budgétaire que vous avez eue pour cette session. Cette écriture de rapport a été décidée. Depuis 2018 également, des évolutions sont intervenues et nous travaillons au quotidien pour améliorer la transparence, la pédagogie et in fine, la compréhension des productions budgétaires. Je crois que vous avez vu cela au cours de sessions de présentation des budgets. Nous avons des supports pour permettre de mieux suivre de façon plus pédagogique les chiffres et la construction des budgets.

Vous le constaterez d'ailleurs dans quelques instants lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire. Le rapport qui est établi respecte l'ensemble des obligations légales, tant sur les orientations proposées, les orientations pluriannuelles, la structure et la gestion, et également la structure et l'évolution des effectifs. La valorisation des actifs départementaux est en parfaite concordance avec l'inventaire du comptable public. Et les restes à réaliser sont bien inscrits budgétairement. Le conseil départemental est appelé à délibérer sur des provisions pour risques dès qu'un risque est signalé. Je suis particulièrement attentif au respect des préconisations de la chambre régionale des comptes, dans une dynamique optimisation et d'efficience, dans un contexte inédit et particulièrement contraint. Voilà, Monsieur le Président, ce rapport, un peu résumé.

_ Merci. Est-ce qu'il y a des réactions suite à cette lecture. Je n'en vois pas. Donc je vais mettre aux voix.

54 voix pour. Je vous remercie. Le rapport suivant concerne l'apurement du compte 1069.

_ C'est un rapport très technique. Il s'agit d'une opération technique. Nous devons réaliser cela en vue de mettre en place l'instruction budgétaire et comptable du référentiel M57.

L'objectif est d'harmoniser le cadre réglementaire qui multiplie aujourd'hui les instructions. Nous avons la volonté au département de passer à ce référentiel M57. Il faut donc apurer ce compte 1069. Il nous faut neutraliser l'impact budgétaire. Donc il faut apurer le compte 1069. C'est très technique, je vous l'avais dit.

_ Tout le monde est d'accord pour passer du 52 aux 57. Je mets aux voix. 54 voix pour. Je vous remercie.

Nous passons maintenant au 5.5. Il s'agit d'une autorisation d'engager, de liquider et demander et les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

_ Oui. Cela nous permet d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget du prochain exercice. En annexe, figurent les investissements qui ont été réalisés sur l'exercice 2022. Et le montant maximum pouvant être engagé avant le vote du budget 2023 pour un montant de 23 927 466, 98 euros, s'agissant du budget principal. Et 300 € le budget annexe des sites et musées. Voilà l'objet de cette délibération.

_ Merci. Y a-t-il des demandes de précision ? Non. Donc je vais mettre aux voix. C'est passé. 54 voix pour. Je vous remercie. Rapport 5.6, la décision modificative numéro trois du budget principal et du budget annexe des sites et des musées.

_ Cela figure sur la première page de ce rapport. Et cela s'équilibre à 999 730, 24 € en fonctionnement et 2 360 036,29 € pour l'investissement. D'abord, 420 000 € pour l'aide à l'enfance, mais avec une recette conséquente de 288 000 €. Pour l'autonomie, l'ajustement est plus conséquent. Il y a 2,5 millions qui sont engagés. 820 000 pour le handicap, suite à un effet de rattrapage de dossier. Et 350 000 € pour le transport d'élèves handicapés.

La projection que nous avons réalisée pour la fin 2022 nous permet d'envisager une baisse de 1 million d'euros pour l'insertion. Nous ajusterons les besoins en fonction du réalisés 2022. Quelques lignes concernent l'île de Tatihou. Un ajustement également pour le numérique.

Il y a une bonne nouvelle. Dans la préparation budgétaire 2022 il avait été estimé que le département de la Manche ne serait plus éligible au fonds de péréquation de la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE. Mais il s'avère que nous y restons éligibles. C'est une recette de 732 000 € que nous avons. Je ne reviens pas sur l'apurement du compte 1069.

Je ne reviens pas sur le compte 1069. En investissement, l'augmentation des dépenses est de 2,7 millions mais les recettes augmentent de 2,3 millions. Pour le budget annexe des musées, des dépenses supplémentaires, 24 332 € et 5 000 € en recettes correspondant à une subvention de la DRAC. Voilà le résumé de cette décision modificative numéro 3.

_ Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je vais le mettre en voix. Rapport adopté par 45 voix pour et 9 contre. Je vous remercie. Maintenant, le rapport 5.7 relatif aux AP-CP.

_ C'est la conséquence de ce que nous venons de voter. La délibération précédente entraîne des changements dans les autorisations de programme et crédits de paiement. J'en viens à la conclusion du rapport pour préciser que les crédits de paiement 2022 sont portés à 67 886 933 €. Il restera pour 2023 113 262 305 €, et après 2023, 205 677 463 €.

_ Comme je le disais en commission, nous avons réfléchi. Nous allons voter pour eux. Nous n'allons pas empêcher les services de travailler.

_ Je vous remercie. D'autant qu'il y a de beaux dossiers sur vos territoires.

_ Et ça peut servir ! C'est une sage décision. On met aux voix. Délibération acceptée par 54 voix pour. Vous faites un heureux, Jacques Coquelin, qui est particulièrement ravi de cette décision ! Merci pour lui. 5.8 versements d'acompte sur les subventions 2023 pour les organismes Attitude Manche, SMANN, SYMEL et SMEL.

_ 683 000 € pour Attitude Manche, 181 250 € pour le Syndicat de la maison de Normandie à Jersey, 25 000 € et 55 000 € pour le SYMEL et le SMEL. Voilà le rapport.

_ Je ne vois pas de questions. Je propose de mettre aux voix. 50 voix pour ce rapport et 4 ne prenant pas part au vote. Le rapport 5.9, le dernier de la série : le débat d'orientations budgétaires 2023.

_ Je vais attendre que vous ayez à l'écran... Voilà. Je préfère dire diapositives que slides. Je vais vous inviter à suivre cette présentation à l'aide du document qui a été préparé par les services et qui doit vous permettre de mieux appréhender la construction de ce budget 2023 de notre collectivité. Je remercie les services pour cette innovation, d'avoir fait ce rapport. Je considère que ce document permet de suivre de façon très pédagogique la préparation et la compréhension de ce budget. Pour vous permettre de mieux suivre, si vous avez amené votre rapport avec vous, vous allez pouvoir avoir sur les diapositives la page qui est concernée dans le rapport. Ça va vous permettre de faire la liaison entre la diapositive et le rapport. Je vous propose d'introduire ce débat d'orientations budgétaires en trois phases. D'abord, aborder le contexte économique et financier dans lequel nous devons construire ce budget. Avoir aussi une vision très claire de la situation financière dans laquelle nous sommes tant d'un point de vue général que spécifiquement pour notre département de la Manche. Et enfin, c'est d'abord les orientations qui sont les nôtres pour 2023 et même au-delà. Tout d'abord, je voudrais parler du contexte économique et financier dans lequel nous abordons cette construction de budget. Comme vous pouvez le constater sur l'écran, si la croissance est plutôt d'un bon niveau en 2022, l'inflation étend très nette augmentation et devrait d'ailleurs encore augmenter sur l'exercice 2023.

Notons au passage que même si le département n'est pas concerné par cette mesure, nous allons connaître en 2023 une revalorisation record des bases de la taxe foncière puisque la progression des valeurs locatives est annoncée à +7,1 % selon les chiffres provisoires. Il faut que les contribuables le sachent. Comme nous nous y attendions, même si le déficit provient essentiellement des comptes de l'État, le gouvernement demande aux collectivités de participer au redressement des comptes publics. L'objectif d'atteindre les 3 % de déficit public d'ici à 2027, qui est inscrit dans le traité de stabilité par l'Union européenne, paraît bien difficile à atteindre puisqu'aujourd'hui, il est à 6,4 %. Le projet de loi de programmation des finances publiques est particulièrement contraignant pour les collectivités comme la nôtre. Il prévoit, ce mot doit être habituel pour vous, le pacte de confiance qui vise à contraindre l'évolution de nos coûts de fonctionnement et réduit en volume notre endettement, et ce quelles que soient nos recettes. Le gouvernement ne s'applique pas lui-même puisque dans le même temps, l'endettement public restera très élevé. Ce pacte de confiance est encore plus contraignant que le Pacte de Cahors que nous avons subi il y a quelque temps. Nos dépenses de fonctionnement ne pourront pas augmenter plus que le pourcentage d'inflation moins 0,5 % quelles que soient de recettes de fonctionnement. C'est une nouvelle fois une ingérence

dans la libre administration des collectivités, qui est pourtant inscrite dans la Constitution. Pour l'année 2023, l'inflation attendue est de 4,3 %. Nos charges de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 3,8 % et pour finir en 2027 à +1,3 %.

Lors du congrès des maires, le gouvernement a annoncé qu'il renonçait aux sanctions assorties au dispositif. Au niveau national, pour l'ensemble des collectivités, les projections de ce nouveau pacte mettent en lumière l'impossibilité matérielle pour les collectivités de respecter cet objectif d'évolution en 2023. Je le tiens de la source AMF, un article qui a été réalisé suite au congrès des maires de 2022. Il y a quand même des fois des bonnes nouvelles, ça arrive parfois : les recettes qui sont liées à la fraction de TVA. Ils sont en augmentation. La progression atteint presque les 10 % et devrait encore progresser sur 2023. Une hausse de 5,1 % a été inscrite dans le projet de loi de finances. Compte tenu de ce que j'ai dit précédemment à propos du pacte de confiance, augmentation de cette recette ne modifie en rien l'application stricte des 3,8 % d'augmentation maxi des charges de fonctionnement. Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, la CVAE a été supprimée alors que personne ne le demandait. Elle sera composée par une fraction de TVA nationale. Il y a une part fixe de TVA nationale et une part variable qui est liée à l'évolution territoriale de la TVA. Cette part variable ne concerne que les communes et les EPCI. Les départements ne sont pas concernés par cette mesure. Le filet de sécurité ou bouclier énergétique est un mécanisme de compensation des hausses des dépenses d'énergie. Cette mesure ne concerne que le bloc communal. Les départements n'y sont pas éligibles. Lorsqu'on se penche sur les conditions d'attribution dans le détail, je crois pouvoir dire dès à présent qu'il s'agit d'un effet d'annonce tant les conditions sont alambiquées et quasi impossibles à atteindre. Annoncé par la Première ministre, le dispositif amortisseur électricité demeure encore bien flou et complexe. Le dispositif simplifié a été présenté il y a quelques jours. Les modalités restent à clarifier pour déterminer si les Conseils départementaux pourront en profiter. Je vous invite à consulter votre rapport sur les pages 13 et 14 qui vous permettront de vous remémorer quelques éléments méthodologiques quant à la construction de notre budget. J'en viens à une vision plus globale de la situation financière du département à la fin de l'exercice 2021.

Les chiffres que vous voyez sur cette diapositive sont significatifs. Quand le taux d'épargne brute des départements se situe à 16,1 % de moyenne, pour nous, c'est 18,29, l'État affiche un taux d'épargne négatif de -41 %. La capacité de désendettement des départements s'améliore avec une moyenne de 2,9 années et un encours de dette de 511 € en moyenne par habitant. Pour la première fois depuis plusieurs années, on peut en être fiers, notre capacité de désendettement dans la Manche est inférieure à la moyenne nationale avec l'encours de dette par habitant qui est revenu dans la moyenne nationale. La dynamique des DMTO des derniers exercices a facilité cela. Regardez ces deux graphiques qui vous permettent de visualiser la position de notre département par rapport aux autres. À gauche, en bleu, l'épargne, et à droite, en vert, l'endettement. Et la ligne rouge, c'est la moyenne. Nous nous trouvons très proches de la moyenne nationale. J'attire votre attention sur deux points. Le président a parlé du poids des taxes des recettes pour lesquelles nous n'avons plus aucun levier. C'est un quart de nos recettes totales. Le second, c'est le poids de nos dépenses incompressibles qui avoisinent les 78 % de la totalité de nos dépenses. C'est le taux de rigidité structurelle. Cela implique qu'il ne nous reste plus que 22 % de dépenses sur lesquelles nous pourrions agir pour réduire l'augmentation globale des dépenses, comme nous le demande l'État, ce qui est parfaitement impossible. Ensuite, nous faisons un zoom sur les impôts, les

taxes. Nous relativisons l'importance des DMTO sur nos recettes. Vous voyez quand même que ça ne représente que 14 % de nos recettes de taxes.

Je reviens sur ce qui vous a été présenté au début de ce rapport. Nous constatons une hausse des dépenses, mais des recettes qui demeurent d'un niveau intéressant, ce qui nous protège de l'effet de ciseaux. J'attire votre attention sur l'extrême fragilité de cet exercice. Nous avons un montant de 196 € par habitant. Lorsque nous avons pour objectif en 2015 d'investir 75 millions d'euros, nous sommes aujourd'hui parvenus à un montant qui avoisine les 100 millions. Notre département a un recours extrêmement modéré à l'emprunt. C'est la partie violette des tableaux qui vous sont présentés sur la diapositive. Notre part d'autofinancement est substantielle. La part d'autofinancement va se réduire dans le contexte actuel. Notre épargne brute était de 18,29 % en 2021. Elle baisse de près de 6 points en 2022 et elle se rapproche du taux moyen national. Notre CAF demeure positive et elle nous permet de poursuivre nos investissements. 1 point sur l'encours de la dette que nous avons réduit de 84 millions d'euros au cours du précédent mandat. Nous restons très en deçà des seuils de surveillance qui sont fixés à partir de 8 années pour la capacité de désendettement. Nous sommes à 3,7 années pour l'exercice 2022. Nos efforts sont payants. Nos orientations 2023. L'action sociale, d'abord, qui fera l'objet de nouvelles actions et des actions renforcées s'agissant de la protection de l'enfance avec des créations de postes et des créations de places dans les établissements. Des efforts aussi dans le domaine de l'autonomie. C'est dans le rapport qui vous a été remis. Je vous invite à prendre connaissance des grandes lignes de cette politique dans la page 24 du rapport. À la même page, vous pourrez aussi noter les actions relatives à l'appui que le département apporte sur les territoires. La nouvelle politique en faveur des collectivités que notre président souhaite renforcer, un effort sera consacré au déploiement de la deuxième génération du dispositif Planète Manche Rénovation ainsi que des actions qui seront menées dans le cadre d'une mobilisation autour des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Je ne voudrais pas omettre d'évoquer l'effort financier que nous allons engager pour permettre à nos collègues de supporter les augmentations des factures d'énergie. Les orientations politiques de notre département, s'agissant de la nature et des infrastructures, figurent à la page 25 de notre rapport et concernent la transition écologique, les espaces naturels sensibles et la rénovation énergétique des bâtiments. L'accélération du Plan Vélo, la maintenance du patrimoine et un effort conséquent qui va être mené par notre domaine maritime et portuaire avec une participation significative aux investissements sur le port de Cherbourg

S'agissant de la politique d'attractivité du numérique, le département poursuivra ses actions à travers l'agence d'attractivité Attitude Manche. Notre collectivité continuera à la refonte du site de Tatihou avec des aménagements extérieurs, mais aussi des parcours de muséographie. Nous poursuivrons des investissements significatifs. De gros efforts sont également prévus en 2023, en interne, pour améliorer l'usage du numérique par la collectivité et pour renforcer la sécurité de nos systèmes d'information face à la recrudescence des cyberattaques. Les vice-présidents et les présidents de commissions qui sont en charge de leur délégation pourront compléter les propos que je viens de tenir. Notre budget est encore en cours de construction. Nous pouvons d'ores et déjà tableur sur des recettes qui seront en augmentation de 6 millions d'euros, 5 millions de fiscalités supplémentaires et 1 million pour les autres recettes. Les dépenses de fonctionnement augmenteront de 24 millions d'euros. C'est bien au-delà des 3,8 % prescrits dans le pacte de confiance, puisque nous serions à +5,5 % par rapport au coût de

fonctionnement des années d'exercice antérieures à 2022. Même si nous considérons légitimes l'évolution du point d'indice de traitement des agents de la fonction publique et l'évolution du SMIC, force est de constater que cela aura un impact pérenne sur notre budget départemental. En ce qui concerne l'investissement, la volonté du département demeure ambitieuse avec un objectif d'investir 100 millions d'euros par an jusqu'en 2028. Ce tableau nous permet de constater que la part d'autofinancement s'amointrit. Nous aurons à recourir davantage à l'emprunt que ces dernières années pour garantir cet objectif de 100 millions d'investissements par an, à la fois sous l'effet de volume d'investissement en augmentation et du resserrement de l'épargne dont j'ai parlé tout à l'heure. Vous voyez la ligne relative aux emprunts. Plus nous avons recours aux emprunts, plus on réduit la capacité d'autofinancement. Elle se dégrade dès 2023. J'en viens à la conclusion de mon propos. Il est très difficile aujourd'hui de se projeter dans l'avenir, mais évidemment, toutes nos décisions auront un impact sur nos finances. Nous devons les prendre avec le plus grand discernement. Voilà, mes chers collègues, le résumé de notre débat d'orientations budgétaires. Je vous remercie de votre attention.

_ Merci, cher collègue, pour cette présentation très claire. Est-ce qu'elle appelle à des réactions ? Odile et Jacky ?

_ Merci, Monsieur le Président. Je voulais donner quelques éléments importants qui ont un effet sur les budgets de cette année, mais aussi sur 2023. Ça concerne la revalorisation salariale de certaines personnes de la filière sociale et médico-sociale. Lors de la session du 23 septembre 2022, une délibération avait été proposée. L'article 44 de cette loi est venu confirmer la mise en place d'un complément indiciaire pour certains professionnels. Le décret du 30 novembre 2022 a précisé les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale pour les agents exerçant une fonction d'accompagnement socio-éducatif. Le cadre d'application du versement du CTI est désormais finalisé. Ce traitement indiciaire correspond à 237,65 € brut. Il est versé aux agents éligibles, quel que soit leur statut. Au 1er décembre 2022, 67 postes sont éligibles au CTI. Le coût de cette mesure est évalué à 1 400 000 €. En dehors des agents relevant de la protection maternelle et infantile, le financement des mesures relevant du champ socio-éducatif reviendrait à 100 % au département. Il y a un coût global significatif pour la collectivité venant s'ajouter à d'autres facteurs ayant un impact fort sur le budget du département.

Je tenais à vous faire part de cet élément.

_ Merci pour la présentation de ces orientations budgétaires. C'est une présentation qui a bien changé cette année. Ce document évolue enfin. La présentation en couleur, à la fois pédagogique et synthétique apporte une vraie plus-value à ce rapport financier obligatoire. On évoquait le dernier rapport de la chambre régionale des comptes qui a pu émettre des observations sur l'information financière et particulièrement sur la présentation. Lire cette observation n'a fait que conforter ce que nous dénoncions quasiment chaque année. Mais la voix de la chambre des comptes semble plus porter. L'information financière et une base de la démocratie. Cet argent n'est pas le nôtre. C'est l'argent public. Nous n'avons rien à cacher sur la manière dont nous l'utilisons, dont nous prévoyons de l'utiliser. Nous ne devrions rien avoir à cacher de nos réserves et de l'ensemble de nos capacités financières. La présentation va dans le bon sens et nous vous en remercions. Vous avez gardé cette présentation jusqu'aux conséquences pour le budget avenir. Nous avons trouvé que la case projet politique était un

peu étroite. D'ailleurs, nous referons la même remarque que lors du projet de mandature. Vouloir absolument donner la même place aux quatre commissions et peut-être égalitaires, mais ce n'est pas équitable au regard du poids de ces commissions à la fois dans nos compétences et dans notre budget. La place donnée au projet politique vis-à-vis des enjeux financiers en est la preuve. Comme nous le rappelons souvent, voter un budget n'est qu'un point d'arrivée. De manière plus ou moins volontariste. Ce que l'on remarque, c'est d'abord que l'année 2021 aura été une excellente année d'un point de vue financier. 2022 l'est un peu moins. Mais l'épargne reste tout à fait satisfaisante. Notre département n'est pas pauvre, loin de là. Et nous avons les moyens de mener des politiques volontaristes d'autant plus si nous nous recentrons sur notre cœur de métier. Concernant la hausse des prix, il semblerait que celle-ci se stabilise et il est même possible que cette hausse ralentisse nettement au cours du second semestre 2023, à en croire le gouvernement. Déjà, sur l'énergie, comme nous l'avons vu sur les carburants dans la décision modificative, la situation est moins alarmante que nous aurions pu le craindre il y a quelques mois. Bien sûr, personne ne peut prédire l'avenir. Mais ce que nous souhaitons souligner, c'est qu'il existe plusieurs scénarios concernant les situations financières en 2023, que toutes les hausses d'aujourd'hui ne sont pas à la différence de ce que vous notez, pérenne.

En tout début de plénière, Karine Duval a évoqué le pacte de confiance. C'est ce nouvel effort demandé aux collectivités territoriales pour respecter une trajectoire de dépenses. Cette exigence est délirante. D'abord parce que les collectivités n'ont plus à prouver leur efficacité financière. Et parce qu'elles ne participent qu'à une infime partie du déficit global des finances publiques. La hausse des prix, le coût des énergies, etc., sont autant de facteurs extérieurs que l'on ne maîtrise pas. En résumé, nous sommes pour que le gouvernement nous fasse confiance et dans ce cas, qu'il nous le prouve.

Comme nous le rappelions juste avant, notre département pourrait être ambitieux sur son cœur de compétence avec les finances dont il dispose. Alors oui, concernant l'action sociale malgré la création de poste, on voit que cela ne suffit pas. D'autant plus que des postes sont vacants et nous n'arrivons pas toujours à maintenir les agents sur leur poste. Il faut certainement prendre la question dans l'autre sens. D'abord créé des conditions d'exercice accepte table pour les missions essentielles et recrutées ensuite. Il y a ensuite la question de la prime Ségur qui n'est toujours pas réglée à notre connaissance. Nous avons aussi évoqué l'augmentation de la participation au service départemental d'incendie et de secours. C'est un gros poste. Mais est-ce qu'il n'est pas essentiel que le département donne les moyens nécessaires pour que les sapeurs-pompiers assurent leur mission au quotidien ? La forte augmentation des interventions étend signée. Elle prouve que ce service public, essentiellement exécuté par des volontaires, des citoyens engagés et d'une utilité grandissante. Comment rapporter les finances publiques au coût d'une vie sauvée. Une dernière remarque. Cette obligation a été levée avec la crise Covid. Qu'en est-il avec ce pacte de confiance ? Êtes-vous certains qu'aucune sanction n'est prévue ? Comment imaginer une obligation sans sanction ? Nous nous retrouverons en janvier pour débattre autour du budget 2023 et nous aurons alors l'occasion, en fonction de votre proposition définitive, de vous faire part de notre position. Vous aurez néanmoins déjà compris à travers nos interventions que votre projet, nos priorités, votre manière d'aborder les compétences du conseil départemental marque profondément nos différences. Aujourd'hui, nous prenons acte de cette présentation des orientations budgétaires. C'est l'objet de la délibération. Et bien sûr, nous allons la voter.

_ Jacques Coquelin désire prendre la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. Je ne voudrais pas qu'on laisse penser que nous avons attendu le rapport de la chambre de la Cour des Comptes pour faire des présentations dynamiques, pédagogiques. J'ai pris mes fonctions dans la préparation des finances en novembre 2017. Depuis, nous avons présenté des diapositives à chaque fois que nous faisons une présentation de budget. Je ne peux pas laisser dire que nous avons attendu que la Cour des Comptes nous dise de le faire. Ce que nous avons fait, en revanche, parce que la Cour des Comptes nous y a invités, c'est établir un rapport papier. Mais laisser dire que nous n'avons fait aucune présentation dynamique que l'on cachait je ne sais quoi, je ne peux pas l'entendre.

Et la deuxième chose, cela concerne les sanctions. Bien sûr, nous attendons qu'il y ait des sanctions. Mais nous ne savons pas lesquels. Nous sommes en train de préparer notre budget dans un contexte complètement flou en ce qui concerne les sanctions. Est-ce que ce sera un euro pour un euro ? Est-ce que ce sera un euro de sanction pour un euro dépassé des 3,8 % ? Est-ce que ce sera des aides des soutiens de l'État qui seront diminuées par rapport à nos investissements ? Nous n'en savons encore strictement rien. Il serait temps que ce gouvernement puisse nous donner un éclairage sur ces décisions. Préparer un budget dans ce contexte extrêmement compliqué, c'est vraiment une sinécure.

Je voulais le dire devant vous tous. Nous sommes aujourd'hui dans l'inconnu. Je crains qu'il nous faille un peu de temps encore pour mettre derrière des décisions et des chiffres derrière tout cela.

En ce qui concerne les politiques, nous avons essayé de faire un condensé. Je ne vais pas non plus faire un rapport de 200 pages. Il y aura évidemment des précisions qui seront données par mes collègues en charge chacun de leur délégation. Nous avons voulu que ce soit synthétique et assez pédagogique pour tout le monde. Mais je crois que l'on reviendra dans les sessions à venir sur l'ensemble de ces actions qui seront à appliquer pour 2033. Voilà ce que je voulais dire.

_ Merci de ces précisions. La Cour des Comptes avait déjà fait des présentations. C'est assez curieux, aujourd'hui. On demande du papier. Par ailleurs, je fais référence à ce que je disais ce matin : un euro pour un euro dépensé. Un euro de pénalité. L'État met en place un pacte de confiance. Je ne sais pas s'il faut l'appeler comme ça.

Ce qui paraît surprenant, c'est que nombre de ses dépenses qui nous arrivent, entre autres l'augmentation du RSA et d'autres contraintes qui sont liées à la revalorisation des salaires, tout cela génère des dépenses. Dans un paysage inflationniste, cela surprend un peu. Il faudrait que l'État tienne compte des dépenses. La mise en parallèle des deux années ne pourra se faire qu'en 2024. Qui dit pacte de confiance dit que s'il y a dépassement, il n'y a plus de confiance.

En ce qui concerne les SAAD, nous avons eu des demandes des mairies concernées et nous examinons les situations avec attention. On nous demande de corriger la chose, d'intervenir. C'est une conséquence du Ségur. Les collectivités ont choisi de renforcer le Ségur sur la part non financée par l'État. Nous ne pouvons pas tout compenser. Mais nous sommes attentifs à la chose. Nous regardons cela avec attention.

En ce qui concerne les compétences départementales, bien évidemment, je suis comme vous à la recherche d'actions qui restent sur les compétences départementales. Aujourd'hui, dans des périodes que nous vivons, il faut être attentif à rester dans ce périmètre. Après, il y a une analyse qui est faite et qui peut nous faire dire que nous sommes peut-être un peu loin de cette compétence. Tout cela reste à analyser.

En ce qui concerne les postes vacants RH, il y en a. J'y suis très attentif. Frédéric aussi. Cela fait partie des choses surtout dans le domaine social et enfance. Je suis particulièrement vigilant là-dessus.

J'ai reçu les représentants et donc les agents qui travaillent dans le cadre de la protection maternelle infantile. Il y avait un problème de recrutement. Je suis très vigilant sur ce point. Je sais qu'il y a eu un conseil d'administration qui a été assez houleux. La présentation qui est faite, et l'augmentation qui est demandée, puisque le règlement fait que doivent être voté la projection des comptes de l'année suivante, au plus tard le décembre. C'est une deadline à laquelle on ne peut déroger. Il faut vraiment s'accrocher car il nous manque énormément d'éléments. Les co-financeurs qui sont là se posent les mêmes questions sur leur budget. Je trouve que l'on demande de plus en plus aux pompiers. Et entre autres au niveau de l'assistance aux personnes. Les deux tiers de leurs déplacements, c'est ça, maintenant. Quand ils partent, ces trois pompiers minimum et trois heures minimum. Ce transfert vers les pompiers arrange bien d'autre comptabilité. Les centres de soins n'hésitent pas à refaire plus élevé. Ce qui est fait coûte infiniment plus chères en réalité. Ce sont toutes ces questions qui nous taraudent. Il faudra bien un jour se pencher sur ce problème de transfert de charges.

Il y a deux ou trois ambulances privées, il faut attendre son tour. J'en parlais récemment avec Franck. Cela pose véritablement une question.

Dans l'imaginaire collectif, il y a peut-être aussi des idées que le SDIS dépense trop. Mais nous vivons une période inflationniste. Les actions des sapeurs-pompiers, c'est de faire des actions traditionnelles. Journée finie avec ce que je souhaitais dire. Jacques demandé la parole.

_ J'ai omis de le dire, mais ce n'est pas l'exercice 2023 qui m'inquiète. Je suis convaincu que 2023, nous allons le passer "allègrement". Par contre, les exercices 2024 et après m'inquiète. C'est la raison pour laquelle, avec le nouveau directeur général adjoint et Monsieur Brelet*, je vous remercie car nous travaillons en étroite collaboration. Au cours des arbitrages budgétaires, au cours de cette année 2023, il faut que nous ayons un regard sur les cinq ou six années à venir et que nous ayons une vision beaucoup plus précise, même si c'est compliqué, n'ayant pas la politique gouvernementale. Nous n'avons pas tous les éléments. Il faut que nous ayons une vision d'anticipation. Ce mot doit être dans notre travail du quotidien. J'ai vraiment une inquiétude.

_ Il y a des plan pluriannuel d'investissement qu'il faudra revoir. Peut-être que nous aurons à travailler dessus. Dans la mécanique, il y a eu des arbitrages qui se sont faits un peu partout et des reports aussi. Nous ne sommes pas au bout de nos peines. Il faut travailler de façon assidue en ce sens et nous le ferons.

Dominique Hébert demande la parole.

_ Deux ou trois petites choses par rapport à la réaction de Jacques. Nous avons un collègue vice-président qui a dit qu'il ne fallait pas forcément regarder ce qu'il y avait derrière nous. Odile a complimenté ta présentation. Ce qui m'interroge, c'est qu'un certain nombre de collectivités avait l'habitude de voter leurs budgets prévisionnels à la mi-décembre et elles ont reculé. Nous aurions pu reculer nous aussi un peu plus que janvier pour voter notre BP. Peut-être que nous aurions un certain nombre d'informations qui nous manquent aujourd'hui dans les débats.

Le gouvernement peut avoir des annonces à géométrie variable. Comme vous le dites vous-même, vous n'êtes pas sûr. Il n'y aura pas de sanctions qui vont tomber en 2023. Jacques est inquiet sur les budgets futurs. Je crois qu'il faut que l'on fasse attention. Ce gap de 10 millions d'euros est extrêmement important. Il ne faut pas se tirer une balle dans le pied. Il ne faut pas être piégé sur 2024 ou 2025. Cela fait partie des points d'alerte.

Le décret, c'était sur la base du volontariat. Mais a priori, il y a un décret récent qui a rendu obligatoire cette prime figure pour un certain nombre de métiers qui n'avaient pas été pris en compte par le passé. Sur la partie orientation budgétaire, sur les 37 pages du document, il n'y a que deux pages d'orientations politiques. C'est ce qui nous semble important en termes d'orientation. Quel usage de l'argent public ? Avec quels objectifs politiques ? Cela nous semble un peu juste en termes d'orientations politiques pour le budget.

Et je remets en parallèle cette présentation et vos propos liminaires. Vous avez évoqué les difficultés à construire le budget 2023 lié aux augmentations énergétiques. On ne sait pas si le département a déjà renégocié ses contrats de gaz et d'électricité.

Je ne sais pas si cela se fera en 2023. Une bonne part de notre budget dépend de cela. Nous avons ces incertitudes. Et nous avons également des incertitudes en termes d'inflation. Vous ne croyez pas à une fin d'inflation à partir du second semestre 2023. Je suis plutôt d'accord avec vous. Je pense que l'inflation sera durable.

Tout cela se reporte sur nos collectivités. Tous ces éléments font que le budget va être difficile à faire. Et ce débat d'orientation est très important. Ce matin, dans vos propos liminaires, la seule priorité que vous avez annoncée, c'est l'investissement à hauteur de 100 millions d'euros. On le répète depuis plusieurs années, les habitants de la Manche vont vivre des années difficiles. Cette période est difficile. C'est ce qui nous semble être l'objectif majeur à mettre en œuvre. Nous avons souhaité le voir émerger dans ce débat d'orientation budgétaire.

Le BP sera présenté au mois de janvier, sauf si vous souhaitez le reculer. C'est une période de vœux. Il va falloir nous faire un nombre de propositions un peu plus musclé sur les objectifs que je viens de mentionner.

_ Quand nous parlons d'investissement, c'est au travers aussi de cette politique d'appui aux territoires que vous évoquiez en soutien aux collectivités.

Concernant les détails sur le volet social, c'est effectivement au BP. Nous évoquerons toutes ces choses. Je ne sais pas de quoi sera fait le mois de janvier et si nous serons autant dans l'inconnu que nous pouvons l'être aujourd'hui. Nous avons eu une date un peu plus lointaine pour voter le BP. Nous avons encore tout le mois de janvier. Mais ça passe vite. Nous avons 15 jours ou trois semaines pour voir un peu plus. Il ne faut rien s'interdire. Faire à la hâte, ça peut être lourd de conséquences. Après, on peut amener des corrections. Un BP peut se présenter de différentes façons.

Nous aurons un peu plus de certitude sur certaines rentrées en ce qui concerne les taxes sur les conventions de l'assurance. En DNTD devrait se positionner dans une situation quasi égale. Ce sont toutes ces données de fin d'année que nous attendons avec impatience.

_ J'ai une question pour Jacques Coquelin. Vous avez dit que vous vous félicitez de la réduction de l'encours de la dette. Au regard des financements et des investissements, on s'aperçoit qu'à partir de l'année prochaine, les investissements vont être supportés par un pourcentage de dette qui va passer de 30 à 58 %, et 55 % pour les années précédentes. Je pose la même question que j'avais posée pour la présentation du DOB en commission : n'y a-t-il pas un gros risque ? Comme l'a rappelé le président, nous sommes dans une période d'inflation. La meilleure manière de lutter contre l'inflation, c'est d'augmenter les taux d'intérêt. J'ai essayé de rembourser un prêt par anticipation, le banquier m'a dit qu'il est à 0,3 %, il m'a dit de le garder, car nous sommes déjà à 2,8 et ça va continuer à augmenter. Ce n'est pas comparable au budget de l'État. Le service de cette dette équivaut au budget de l'Éducation nationale. On n'est pas dans ce cas de figure, mais je pense qu'il y a un risque à avoir un taux d'endettement

qui soit difficilement supportable à l'avenir. 55 % jusqu'en 2028. Peut-être laisser une situation dégradée à nos successeurs, ce qui serait dommage. C'est une question.

_ J'entends parfaitement le propos de notre collègue Benoît Fidelin. Je le partage amplement. Depuis plusieurs années, je suis partisan du désendettement pour nous permettre de meilleurs investissements. Nous sommes dans un contexte différent. Si nous voulons continuer à investir, nous devons avoir recours à l'emprunt. Les chiffres que nous présentons aujourd'hui, il faut emprunter ce que nous avons porté. En revanche, si les DMTO sont à un niveau plus élevé que ce que nous avons prévu initialement, il faut alors diminuer notre emprunt. Il ne faut pas utiliser ces mannes fiscales pour investir. Il faut diminuer notre emprunt. Je le répète depuis plusieurs années de façon à ce que notre capacité d'autofinancement reste à un bon niveau et que nous puissions continuer à investir. J'entends bien l'impatience de notre collègue Dominique Hébert, il a raison, mais nous n'en sommes qu'au débat, un débat d'orientation. On débat avec des mots, pas forcément des chiffres. Il faudra que l'on allie les mots avec des chiffres et des actions qui viendront en temps voulu. Nous n'avons fait qu'une synthèse des actions qui sont prévues et que nous avons vues au fil des arbitrages budgétaires avec nos collègues. Un arbitrage que nous avons mené avec Jacky Bouvet et qui nous a permis de retirer les choses qui nous ont paru les plus importantes, mais qu'il faudra affiner. Sur l'endettement, nous sommes fiers d'avoir désendetté le département de 84 millions d'euros en un mandat. Le département de la Manche, il y a quelques années de cela, a fait un choix différent, c'est-à-dire d'un investissement nécessaire pour nos routes, et il y a eu un choix qui a été fait de beaucoup emprunter. Aujourd'hui, il est nécessaire de réduire cet endettement. Nous l'avons fait. Nous n'avons pas l'intention de nous réendetter plus que de raison.

_ C'est bien dit ! Y a-t-il encore d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vais vous demander de voter non pas pour ou contre, mais pour dire que nous en avons débattu. C'est un constat de débat. Je le mets aux voix. Je vous remercie. Vous êtes 52 à avoir fait ce constat que nous avons débattu des orientations budgétaires. Maintenant, nous en avons terminé. Il faut signer. Il faut passer par cette case en partant. La prochaine séance aura lieu le 27 janvier avec un contenu hypothétique. Est-ce que ce sera le vote du BP ou pas ? Les vœux aux élus se tiendront le 17 janvier. Je n'ai pas d'heure précise. Généralement, c'est vers 18 heures. Notez bien cette date. La séance est levée ! Merci de votre attention.

FIN